



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

52^e séance plénière

Mardi 23 novembre 2010, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

*En l'absence du Président, M. Kleib (Indonésie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 13 et 115 (suite) et 120 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés
des textes issus des grandes conférences et réunions
au sommet organisées par les Nations Unies
dans les domaines économique et social
et dans les domaines connexes**

Projet de résolution A/65/L.12

**Suite donnée aux textes issus du Sommet
du Millénaire**

Notes du Secrétaire général (A/65/362,
A/65/394 et A/65/394/Add.1)

Renforcement du système des Nations Unies

Note du Secrétaire général (A/65/71 et
A/65/71/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Eu égard aux points 13 et 115 de l'ordre du jour, les membres se souviendront que l'Assemblée a adopté la résolution 65/7 à sa 41^e séance plénière, le 29 octobre.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée pour qu'il présente le projet de résolution A/65/L.12.

M. Park In-Kook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Au cours des deux dernières décennies, nous avons tenu à l'ONU un grand nombre de conférences et de sommets qui ont eu un grand impact sur notre réflexion, nos priorités et en particulier nos actions. Évidemment, tous les débats et résultats de ces grands sommets et conférences ont été canalisés vers les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui sont devenus le plan d'action le plus global et le plus puissant de la communauté internationale. Il y a deux mois à peine, dans cette même salle, les dirigeants du monde entier ont réaffirmé leur engagement en faveur des OMD et ont énoncé un programme d'action concret en vue de réaliser ces objectifs d'ici à 2015. L'une des réalisations tangibles du sommet a été sans aucun doute de prévoir au cours des cinq prochaines années la collecte de ressources d'un montant de 40 milliards de dollars en faveur du renforcement des programmes de santé maternelle et infantile.

Toutefois, de notre point de vue, une des autres décisions importantes que nos dirigeants ont prise a été de déclarer clairement à la communauté internationale quel type de croissance économique permettra d'éliminer la pauvreté et de réaliser les OMD. Nous notons que la croissance est un moteur important pour réaliser les OMD et éliminer la pauvreté, mais tous les types de croissance n'ont pas été aussi efficaces que ce à quoi nous nous attendions.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Il existe des politiques ou des mécanismes clefs qui peuvent transformer la croissance en progrès pour ce qui est de la réalisation des OMD. Premièrement, il va sans dire que, pour contribuer à l'élimination de la pauvreté et au progrès dans la réalisation des OMD, la croissance doit être soutenue et ne connaître ni arrêt ni revers.

Deuxièmement, si la croissance ne garantit pas la participation du plus large éventail possible de personnes et si elle exclut des populations ou des régions marginalisées, elle ne pourra pas accélérer comme il se doit la réduction de la pauvreté et elle pourrait affaiblir l'unité nationale. C'est pourquoi la croissance doit être aussi partagée que possible.

Troisièmement, la croissance ne saurait être une stratégie centrale de lutte contre la pauvreté si elle ne répartit pas de façon équitable les possibilités et les gains qu'elle présente. Comme une enquête récente l'a montré, lorsque le taux de pauvreté et le taux de croissance sont les mêmes, une société inéquitable peut prendre jusqu'à six fois plus longtemps pour éliminer la pauvreté qu'une société équitable. C'est pourquoi les dirigeants du monde entier ont déclaré qu'une croissance économique soutenue, partagée et équitable était la clef de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des OMD. Ils ont signalé clairement que la croissance économique devait permettre à tout le monde, en particulier les pauvres, de participer à la croissance et de profiter des perspectives économiques débouchant sur la création d'emplois et de revenus et complétées par des politiques sociales efficaces.

C'est désormais notre tour de transmettre ce message. À cet égard, j'ai l'honneur et le privilège de présenter pour adoption aujourd'hui le projet de résolution publié sous la cote A/65/L.12, intitulé « Une croissance économique soutenue, partagée et équitable en vue de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » au nom des 70 coauteurs inscrits sur le document, y compris le Gouvernement de la République de Corée.

À ce stade, j'aimerais également donner le nom des autres pays qui, depuis, se sont portés coauteurs du projet de résolution mais qui ne figurent pas sur la liste. Il s'agit des pays suivants : l'Afrique du Sud, l'Andorre, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, la Croatie, El Salvador, la Fédération de Russie, le Guatemala, Israël, le Liechtenstein, Madagascar, le

Mexique, Qatar, la République dominicaine, la Serbie, l'Ouzbékistan et le Togo.

Je remercie tous les pays coauteurs de leur appui et de leur coopération inébranlables. Je voudrais notamment exprimer toute notre satisfaction aux 12 pays – Brunei Darussalam, Cambodge, Chine, Indonésie, Japon, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam – qui ont ensemble entièrement élaboré le projet de résolution et travaillé en étroite coopération selon que de besoin.

Tous les coauteurs sont d'avis que nous devons renforcer le débat sur la dimension économique du développement afin de compléter et de créer une synergie avec le débat sur la dimension humaine du développement. Nous sommes également d'avis que, pour traduire en action les déclarations de nos dirigeants sur l'importance d'une croissance soutenue, partagée et équitable, nous devons formuler d'urgence des directives d'orientation visant à encourager les institutions et les politiques favorables à une croissance soutenue, optimiser l'impact de la croissance sur la santé, l'éducation et l'égalité des sexes, et mettre au point des politiques spécifiques qui donneront effectivement aux pauvres les moyens d'obtenir leur dû.

Le projet de résolution que nous présentons aujourd'hui est une suite donnée à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'un texte de procédure demandant à ce que soit encouragé un dialogue actif sur l'instauration d'une croissance économique soutenue, partagée et équitable. Pour ce faire, le projet entend faciliter la réflexion en invitant les États Membres à mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés, en invitant également les commissions régionales à faciliter l'examen de cette question dans chaque région, en priant le Conseil économique et social de tenir une table ronde à sa session de fond de 2011 et, enfin, en priant le Secrétaire général de faire figurer les recommandations qu'il aura formulées sur cette question dans le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement qu'il présentera chaque année jusqu'en 2015. Sur la base de l'examen qui aura lieu, nous serons en mesure de dégager les éléments importants et détaillés des politiques qui permettront l'instauration d'une croissance économique soutenue, partagée et équitable.

Avant de terminer, je voudrais une fois encore exprimer ma profonde et sincère gratitude aux nombreux coauteurs et supporteurs du projet de résolution. J'appelle à présent l'Assemblée générale à apporter son appui ferme à l'adoption de ce projet.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des 13 coauteurs initiaux du projet de résolution A/65/L.12 sur une croissance économique soutenue, partagée et équitable en vue de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, la Chine, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République de Corée, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam.

Nous attachons une grande importance à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), tout en favorisant l'intégration régionale et en réduisant les écarts de développement. Sur la base de nos expériences régionales, nous avons contribué de manière constructive à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale dans le but d'accélérer les progrès dans la réalisation des OMD, en particulier grâce à un partenariat mondial renforcé.

En marge de la Réunion plénière de haut niveau, nous, à savoir les 13 pays d'Asie du Sud-Est et d'Asie orientale, avons organisé, le 21 septembre, une table ronde au niveau ministériel sur le thème « Réaliser les OMD grâce au partenariat : mise en commun des expériences et des défis en Asie », présidée par S. E. M. Kasit Piromya, Ministre thaïlandais des affaires étrangères, et animée par M. Nila Moeloek, Envoyé spécial du Président indonésien pour les objectifs du Millénaire pour le développement. Parmi les mesures recensées pour aller de l'avant, nous sommes convenus qu'il fallait « mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté grâce à une croissance économique soutenue ».

Tout en étant conscients de la multiplicité des points de vue au sein des pays et entre eux, notamment sur la manière d'atteindre les OMD, nous sommes tous d'avis qu'il faut accorder un plus haut degré de priorité à la croissance économique dans les discussions sur ces objectifs. Bien qu'au lendemain de la pire crise financière internationale, la reprise mondiale demeure lente et fragile, les économies d'Asie orientale ont été parmi les premières à redémarrer réellement, devenant

même les principaux moteurs de la relance de l'économie mondiale.

Parallèlement, nous mettons davantage l'accent sur une croissance qui permette à tous de bénéficier équitablement du développement économique, grâce à la création d'emplois et à des mesures de protection sociale visant à protéger les personnes et les communautés, en particulier les groupes les plus vulnérables, et à leur donner les moyens de se prendre en charge. Il s'agit d'un des enseignements que nous avons tirés de la crise économique et monétaire qui a frappé l'Asie à la fin des années 90.

Récemment, le dix-septième Sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) qui a eu lieu à Hanoï, au Viet Nam, le 28 octobre 2010, a adopté le Plan directeur relatif à la connectivité des pays de l'ASEAN, qui souligne que les politiques en faveur d'une croissance solide et soutenue devront être complétées par des interventions ciblées, et nécessiteront des investissements accrus dans les infrastructures de base, les soins de santé et l'éducation. Par ailleurs, le treizième Sommet ASEAN+3 organisé à Hanoï, au Viet Nam, le 29 octobre 2010, a réaffirmé l'importance de promouvoir la compétitivité économique régionale et un développement économique équitable.

Nous nous félicitons que la notion de « croissance économique soutenue, partagée et équitable » ait été incluse dans le Document final de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (résolution 65/1), et nous trouvons très encourageant l'appui que recueille le projet de résolution A/65/L.12, qui prône la mise en commun des expériences nationales et des meilleures pratiques sur cette question, en tenant compte du fait qu'il n'existe pas de solution toute faite.

Nous avons le plaisir d'annoncer que, pour l'heure, 75 pays se sont portés coauteurs du projet de résolution. Nous tenons à tous les remercier de leur coopération et de leurs contributions constructives. Nous invitons tous les autres États Membres à envisager de rejoindre la liste des coauteurs du projet de résolution. Nous espérons que, grâce à ce projet de résolution, des lignes politiques utiles seront mises en commun, et nous attendons avec intérêt les contributions des commissions régionales et de la table ronde du Conseil économique et social. Nous sommes pleinement déterminés à appuyer ce processus dans le

but de contribuer à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation des OMD selon le calendrier prévu.

M. Al-Shami (Yémen) (*parle en anglais*) : Le Groupe des 77 et la Chine se félicite de participer au débat commun de ce matin sur le point de l'ordre du jour intitulé « Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire ».

Le Groupe des 77 et la Chine accorde une priorité absolue à la santé publique mondiale et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé. Nous nous félicitons des avancées importantes réalisées dans certains domaines, mais nous notons cependant qu'il faut faire davantage pour atteindre les objectifs relatifs à la santé, comme l'a clairement montré la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale qui s'est tenue en septembre.

Des facteurs tels que la pauvreté, auxquels se sont ajoutés les effets des crises alimentaire, financière et économique mondiales, ont sérieusement entravé les efforts des pays en développement pour mettre en œuvre les objectifs et engagements convenus au niveau international en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Comme l'a souligné la Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de 2009 du Conseil économique et social, la santé et la pauvreté sont liées et sont indispensables au développement durable. L'émergence des maladies non transmissibles, dont la prévalence augmente de plus en plus dans les pays pauvres, met en relief le lien entre la santé et la pauvreté et ses répercussions sur le développement socioéconomique. Par conséquent, la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine portera essentiellement sur la question des maladies non transmissibles, qui est l'un des défis principaux du développement au XXI^e siècle.

Le Groupe des 77 et la Chine remercie le Secrétaire général d'avoir transmis le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur l'état des maladies non transmissibles dans le monde, et notamment sur les problèmes de développement rencontrés par les pays en développement (voir A/65/362).

Nous prenons bonne note de toutes les résolutions et décisions pertinentes adoptées par l'Assemblée mondiale de la santé relatives à la prévention des maladies non transmissibles et à la lutte contre ces maladies. Le Groupe des 77 et la Chine appuient

l'appel lancé en faveur de la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action 2008-2013 pour la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles, de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et de la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé. Nous saluons également le rôle joué par le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, le secteur privé et la société civile dans la promotion de la santé publique à tous les niveaux.

L'adoption à l'unanimité par l'Assemblée générale le 13 mai de la résolution 64/265, intitulée « Prévention et lutte contre les maladies non transmissibles », présentée au titre du point 114 de l'ordre du jour, « Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire », a montré clairement combien une action concertée et coordonnée face à ce problème était nécessaire.

Comme l'indique le rapport du Directeur général de l'OMS, les maladies non transmissibles touchent des pays situés dans toutes les régions du monde, de la région des Amériques à la Méditerranée orientale, en passant par l'Europe, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique occidental. Même en tenant compte des diverses initiatives nationales et régionales entreprises en matière de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles, les statistiques sont inquiétantes et brossent un tableau des grandes souffrances humaines et des pertes financières que ces maladies font subir à nos populations, surtout si on prend en compte la sexospécificité. Ce fait a été souligné par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et sa contribution à l'adoption d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » (E/CN.6/2010/2).

Les maladies non transmissibles sont à l'origine d'environ 35 millions de décès chaque année, y compris des décès prématurés d'environ 8 millions de personnes de moins de 60 ans. Plus de 90 % de ces décès prématurés surviennent dans les pays en développement, en particulier au sein des populations les plus pauvres et les plus défavorisées.

Selon les prévisions de l'OMS, d'ici à 2015, le nombre de cas de maladies non transmissibles augmentera de 90 % et contribuera considérablement, entre autres, à une perte de productivité, à un

ralentissement de la croissance économique, à une augmentation rapide des dépenses liées aux soins de santé et à la surcharge des systèmes de santé nationaux, tout en étant à l'origine de niveaux de pauvreté sans précédent si nous, la communauté internationale, ne prenons pas immédiatement des mesures concertées aux niveaux national, régional et mondial pour relever les défis de développement liés à ces facteurs.

Rien que dans la région africaine, on prévoit que les décès dus aux maladies non transmissibles devraient augmenter de plus de 20 % d'ici à 2015, tandis qu'en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique occidental, les maladies non transmissibles sont respectivement à l'origine d'environ 54 % des 14,7 millions de décès annuels et de plus de 75 % des décès.

Vu l'impact socioéconomique de ces maladies et leur lien avec la santé et la pauvreté, le Groupe des 77 et la Chine ne souligneront jamais assez combien il importe de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la santé publique. Nous exhortons également les pays développés, conformément aux engagements qu'ils ont pris, à affecter 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international.

En ce qui concerne la santé publique dans le monde, des niveaux accrus et soutenus d'aide sont indispensables d'urgence, notamment pour renforcer la capacité des systèmes de santé publique; améliorer l'accès à des médicaments abordables, sûrs, efficaces et de qualité; former, recruter et retenir du personnel de santé publique qualifié; mettre en place les infrastructures nécessaires et procéder au transfert des technologies, si nous voulons faire face à la menace de plus en plus grave que représentent les maladies non transmissibles.

Le Groupe des 77 et la Chine appuient l'appel lancé dans le rapport du Directeur général dont nous sommes saisis, pour que les initiatives globales de développement intègrent, dans leurs priorités, la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, en tant que partie intégrante du programme mondial de développement, y compris par le biais des initiatives de réduction de la pauvreté.

Pour terminer, le Groupe des 77 et la Chine ont été heureux de s'associer au consensus en faveur de la résolution 64/265 et à sa décision de convoquer, en

septembre 2011, une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, avec la participation de chefs d'État et de gouvernement, afin d'examiner la question des maladies non transmissibles et leur impact socioéconomique. Nous nous félicitons de la nomination des Représentants permanents de la Jamaïque et du Luxembourg en tant que cofacilitateurs des consultations informelles en cours sur la portée, les modalités, la forme et l'organisation de sa réunion de haut niveau de l'Assemblée générale prévue en septembre 2011.

Le Groupe des 77 et la Chine participent activement à ces consultations et, compte tenu de l'ampleur de la crise à laquelle nous sommes confrontés, se réjouissent à la perspective de l'adoption d'une résolution qui reflète les opinions de tous les États Membres et qui permettra au processus d'aboutir à des résultats satisfaisants, ciblés et axés sur l'action.

M. De Bassompierre (Belgique) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

Compte tenu de la nature du débat commun d'aujourd'hui, mes observations vont porter sur deux points différents: premièrement, sur le projet de résolution sur la croissance (A/65/L.12) et, deuxièmement, sur les maladies non transmissibles.

La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

L'Union européenne est heureuse d'être coauteur de la résolution de l'Assemblée générale sur une croissance économique soutenue, partagée et équitable en vue de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier la République de Corée et les autres coauteurs d'avoir pris l'initiative d'élaborer ce projet de résolution.

La croissance joue un rôle particulièrement important dans l'action commune que nous menons en vue d'éliminer la pauvreté, réaliser les OMD et promouvoir un développement durable. La croissance économique, du moment qu'elle n'exclut personne sur le plan social, contribue davantage à la réduction de la

pauvreté que le transfert direct des ressources. Elle peut avoir un effet multiplicateur grâce à la création d'emplois et à la protection sociale. Pour ce qui est de l'aide au développement, elle doit progressivement servir de catalyseur en appuyant les efforts que déploient les pays en développement pour générer la croissance. L'adoption de politiques nationales qui créent des conditions propices à la croissance est importante à cet égard.

La durabilité de la croissance est également un facteur important dont nous devons tenir compte; c'est pourquoi le lien établi dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau sur les OMD (résolution 65/1) entre, d'une part, une croissance soutenue, partagée et équitable et, d'autre part, le développement durable dans ses trois domaines économique, social et environnemental est primordial.

Le message politique envoyé par l'Assemblée générale au moyen de ce projet de résolution est important. Il montre que l'ONU est à même de lutter contre les principaux problèmes et défis de notre époque. L'Union européenne attend avec intérêt la poursuite de nos délibérations sur la croissance soutenue, partagée et équitable.

(l'orateur poursuit en français)

Je passe maintenant à la note du Secrétaire général (A/65/362) transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur l'état des maladies non transmissibles dans le monde. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que la République de Moldova et l'Arménie se rallient à la présente déclaration sur ce point.

Les maladies non transmissibles représentent pour la santé mondiale un fardeau considérable et qui va en s'aggravant, y compris dans les pays à revenu faible et à revenu moyen. C'est ce que constate sans aucune ambiguïté le récent rapport de l'Organisation mondiale de la Santé transmis par le Secrétaire général. L'Union européenne est elle-même confrontée à des taux de prévalence élevés de maladies non transmissibles telles que le cancer, le diabète, les maladies cardiovasculaires et les problèmes liés à l'obésité, qui peuvent être attribués à la conjonction de plusieurs facteurs, parmi lesquels l'usage de tabac, l'abus d'alcool, les mauvaises habitudes alimentaires, la pollution et l'inactivité physique. Nous sommes

convaincus que la prévention est fondamentale pour s'attaquer au fardeau mondial croissant des maladies non transmissibles, et qu'elle doit passer par des stratégies et mécanismes orientés vers les facteurs déterminants de ces maladies, tels que le mode et l'hygiène de vie, des facteurs généraux de type environnemental, commercial, économique et social.

Des approches multisectorielles et intégrées sont indispensables si nous voulons nous attaquer avec succès à ces maladies, étant donné que beaucoup d'entre elles ont des causes qui échappent au rayon d'action des systèmes de santé. Nous croyons aussi que les stratégies de santé nationales et les systèmes de santé renforcés devraient prendre en compte les maladies non transmissibles dans le cadre plus général des efforts consacrés à l'amélioration des conditions de santé au niveau national. Dans ce contexte, nous nous réjouissons de l'engagement pris, lors de la récente Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, d'améliorer l'efficacité des systèmes de santé et d'apporter un soutien accru aux interventions et initiatives dont l'efficacité est claire pour relever les nouveaux défis de la santé, y compris l'impact croissant des maladies non transmissibles.

L'année prochaine, la réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles nous offrira une excellente occasion de débattre de ces sujets et de susciter une plus grande attention de la part du public mondial au défi des maladies non transmissibles. Nous sommes prêts à nous engager de manière active et constructive dans cette réunion aussi bien que dans sa préparation.

M^{me} Millard-White (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : La Communauté des Caraïbes (CARICOM) est honorée de prendre part à ce débat commun sur le point 115 de l'ordre du jour, « Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire », et elle s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le problème de la santé publique mondiale est fondamental pour notre sous-région. La CARICOM continue de lutter aux niveaux national, régional et international pour garantir la santé et le bien-être de ses citoyens. À cette fin, les chefs de gouvernement de la CARICOM ont approuvé cette année la création de la Caribbean Regional Health Agency – Agence régionale de santé des Caraïbes – (CARPHA), qui remplacera les cinq institutions de santé de la CARICOM et élargira la

portée de leurs travaux. La CARPHA facilitera la mise en place d'une approche coordonnée des questions de santé régionale et empêchera le gaspillage d'énergie et de ressources.

Cependant, un problème de santé qui pose d'importants problèmes socioéconomiques et de développement dans notre sous-région est celui des maladies non transmissibles, notamment les maladies cardiovasculaires, le cancer, le diabète et les affections respiratoires chroniques. Dans les Caraïbes, la prévalence des maladies non transmissibles et les taux de mortalité liés à ces maladies sont parmi les plus élevés au monde; ils représentaient 62 % du nombre total de décès dans la région en 2004, dont 40 % auraient pu être évités. Un fait encore plus alarmant est que le nombre de décès liés à ces maladies dans les Caraïbes devrait augmenter pour atteindre les 68 % en 2015 si l'on ne prend pas d'urgence des mesures pour remédier au problème.

Les maladies non transmissibles touchent de manière disproportionnée les personnes les plus pauvres de nos sociétés du fait de leur capacité limitée à mener une vie saine et de l'accès insuffisant à des soins de santé abordables. Nous disposons par ailleurs de suffisamment d'éléments de preuve montrant que les maladies non transmissibles contribuent à aggraver la pauvreté du fait de la perte de revenus, dans de nombreux cas, et du coût insurmontable des soins de santé liés au traitement de ces maladies.

Les Caraïbes ne sont cependant pas seules face à ces problèmes. La CARICOM se félicite de la présentation du rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), transmis par le Secrétaire général dans sa note en date du 13 septembre (A/65/362). Le rapport indique que les maladies non transmissibles représentent 60 % de l'ensemble des décès dans le monde, dont plus de 80 % surviennent dans des pays en développement, notamment des pays à revenu faible ou intermédiaire. L'OMS estime par ailleurs qu'à l'échelle mondiale, la mortalité due aux maladies non transmissibles devrait encore augmenter de 17 % au cours des 10 prochaines années, l'Afrique devant enregistrer la progression la plus forte.

Le fait que c'est dans des pays à revenu faible ou intermédiaire que l'on enregistre les taux de mortalité les plus élevés liés à une grande partie de l'ensemble des décès dus aux maladies non transmissibles et que ces décès soient évitables montre qu'il existe un lien

étroit entre la lutte contre ces problèmes et le programme mondial de développement. D'autre part, les maladies non transmissibles sont de plus en plus considérées dans le monde entier comme un grave problème macroéconomique et de développement parce qu'elles provoquent une perte de productivité, une augmentation rapide du coût des soins de santé et une aggravation de la pauvreté, comme le confirme le rapport du Directeur général de l'OMS.

Aucune institution, aucune organisation ni aucun pays ne dispose à lui seul des ressources et des capacités nécessaires pour inverser cette épidémie croissante, d'où la nécessité d'une action mondiale et intersectorielle concertée. En conséquence, il est essentiel de renforcer l'engagement politique et la collaboration internationale, notamment pour promouvoir des partenariats pour prévenir et combattre ces maladies; suivre ces maladies et leurs déterminants à tous les niveaux; et renforcer les soins de santé à l'intention des personnes atteintes de maladies non transmissibles en renforçant les systèmes de santé. Tout ceci vient s'ajouter à la nécessité d'influencer les politiques publiques dans les domaines extérieurs à la santé et de mettre en œuvre des mécanismes efficaces pour favoriser l'action intersectorielle dans les domaines de l'agriculture, de la production vivrière, de l'éducation, des finances, des échanges commerciaux et des sports.

C'est pour ces raisons que les membres de la CARICOM ont porté cette question à l'attention de l'Assemblée générale en 2009. Nous sommes en outre heureux d'avoir participé à l'adoption, le 13 mai dernier, de la résolution 64/265 sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Cette résolution demande la convocation en septembre 2011 d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les maladies non transmissibles, avec la participation de chefs d'État et de gouvernement.

La CARICOM voudrait saisir cette occasion pour saluer le rôle qu'a joué l'OMS tout au long de ce processus et exprimer sa vive reconnaissance pour l'appui et l'assistance technique continus qui ont été apportés aux États Membres à ce jour, notamment par le bureau new-yorkais de l'Organisation panaméricaine de la santé rattachée à l'OMS.

Nous espérons en outre que les réunions régionales qui sont convoquées sur la question des maladies non transmissibles en préparation de la réunion de haut niveau prévue en septembre 2011

seront positives et fructueuses, et nous attendons avec intérêt la publication du rapport de l’OMS, qui fournira de nouvelles informations précieuses pour guider le processus devant mener à la réunion de haut niveau de septembre 2011. La CARICOM est également favorable à l’élaboration d’indicateurs permettant d’évaluer comment les États Membres traitent cette question, dont l’importance a été soulignée par l’OMS.

La CARICOM continuera de participer pleinement aux négociations actuellement engagées sous la direction éclairée des Représentants permanents de la Jamaïque et du Luxembourg pour définir la portée, les modalités, la forme et l’organisation de la réunion de haut niveau.

Pour terminer, comme il en a été convenu à la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenue en septembre 2009, nous réaffirmons notre détermination à mener une action concertée et des interventions coordonnées aux niveaux national, régional et mondial pour nous attaquer convenablement aux problèmes de développement et aux autres défis posés par les maladies non transmissibles et à œuvrer dans le même temps au succès de la réunion de haut niveau de l’Assemblée générale de 2011.

M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) : Malgré les tentatives d’embellir la réalité, la situation mondiale, surtout depuis les effets dévastateurs de la crise économique et financière mondiale, demeure extrêmement complexe. Personne ne sera surpris de constater que les mesures adoptées pour relancer la croissance et l’économie mondiale n’ont pas toujours répondu aux besoins des pauvres et des plus vulnérables. Au contraire, malgré les promesses qui ont été faites, de nombreux pays développés ont recouru au protectionnisme en réaction à la crise, et ce, au détriment des économies sous-développées.

Les milliards de dollars alloués aux mesures de relance budgétaire prises à la hâte pour secourir les banques et autres entités privées responsables de la crise contrastent avec le montant sans cesse décroissant des ressources consacrées au développement, y compris l’aide publique au développement. L’ordre économique international actuel, plongé dans le chaos financier et budgétaire engendré par des années d’application de politiques néolibérales, est profondément injuste et intenable et doit être changé.

Il est ressorti clairement de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le

développement, tenue en septembre, que la majorité des États ne seront pas en mesure d’atteindre ces modestes objectifs. Les demandes de financement novateur et supplémentaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans le peu de temps qui reste d’ici à 2015 ont une nouvelle fois été ignorées par les pays riches. Ces derniers ont même bloqué une quelconque référence en ce sens dans le document final de la Réunion de haut niveau (résolution 65/1).

Au train où vont les choses, non seulement les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints, mais les autres objectifs de développement convenus au plan international demeureront, eux aussi, une chimère. Il faut changer radicalement les modes de production et de consommation des sociétés du Nord et il faut mettre en place un nouvel ordre économique international reposant sur de nouveaux modèles de développement. Tel est l’unique moyen de progresser véritablement vers la réalisation des cibles et objectifs que nous nous sommes fixés. Dans ce contexte, la mise en place d’une nouvelle architecture financière internationale doit occuper une place prioritaire dans les préoccupations de l’ONU.

Le scénario décrit ci-dessus fait clairement ressortir la nécessité de renforcer le rôle central de l’ONU dans les affaires internationales. La soi-disant gouvernance mondiale ne saurait marginaliser les mécanismes plus démocratiques de l’Organisation, et des groupes de pays ne sauraient s’ériger en centres de décision pour la majorité. L’Assemblée générale, organe où nous participons tous sur un pied d’égalité et où le veto n’existe pas, doit être renforcée. De plus, il faut que toutes les entités du système des Nations Unies agissent de manière plus cohérente, dans le respect rigoureux des mandats et du principe de maîtrise nationale en ce qui concerne l’aide au développement.

Pour ce qui est du Secrétariat et du personnel des fonds et programmes, il faut d’urgence prendre des mesures pour mettre fin à des pratiques nocives, tel le monopole qu’un petit groupe de pays développés exerce sur les principaux postes de direction des entités du système. S’agissant des activités des fonds et programmes, nous ne pouvons plus retarder la réforme du système des coordonnateurs résidents, qu’il faut décentraliser en garantissant une répartition plus équitable des responsabilités entre les différents organismes présents sur le terrain.

Cuba a atteint, avant l'échéance prévue, la plupart des cibles fixées dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, en dépit du blocus économique et financier injuste et criminel imposé par le Gouvernement des États-Unis. Ce blocus constitue le principal obstacle à un développement plus important de Cuba et à l'élévation du niveau de vie de notre population. Les résultats que Cuba a obtenus démontrent sa détermination de continuer à promouvoir l'élévation du niveau de vie de la population et l'augmentation de son bien-être et de consacrer ses ressources limitées aux activités ayant un impact important sur le plan socioéconomique.

Le développement humain est depuis toujours une priorité à Cuba. À cet égard, il convient de souligner que le Rapport mondial sur le développement humain, publié chaque année par le Programme des Nations Unies pour le développement, devrait tenir compte des concepts et indicateurs qui recueillent un consensus et une adhésion au niveau intergouvernemental. Le Rapport sur le développement humain ne devrait pas s'appuyer sur des sources d'information partiales ni être politiquement tendancieux. Il doit également appliquer rigoureusement la résolution 57/264 de l'Assemblée générale. Comme il est précisé dans cette résolution, les consultations avec les États Membres visant à établir le Rapport mondial sur le développement humain doivent se dérouler de manière transparente, porter sur les questions de fond et ne pas se limiter à de simples séances d'information sur la façon dont le Rapport a été établi. Si nous voulons que ce rapport demeure crédible, les critères relatifs aux États Membres doivent être dûment respectés.

Pour terminer, je tiens à souligner que seule la participation de tous, ainsi qu'une sincère volonté politique de traiter les problèmes urgents de notre époque et une ONU renforcée qui défende fermement le droit international, nous permettra d'assumer notre responsabilité de construire un monde meilleur pour les générations futures.

M. Barton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis félicitent les États Membres du succès de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) organisée en septembre. Le moment est maintenant venu de travailler collectivement, au niveau bilatéral et au niveau national, pour accélérer le rythme des progrès de la

réalisation des OMD et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international.

Dans l'allocution qu'il a prononcée le 22 septembre à l'occasion du Sommet sur les OMD (voir A/65/PV.9), le Président Obama a présenté une nouvelle stratégie de développement des États-Unis extrêmement favorable à la réalisation de tous les OMD et qui réaffirme l'attachement des États-Unis à un développement durable et sa volonté de faire reculer la pauvreté.

Notre stratégie est fondée sur les résultats et s'appuie sur le fait qu'une croissance économique soutenue et qui profite à tous est le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté et de promouvoir le développement. Cette stratégie met l'accent sur la nécessité de favoriser l'innovation et d'utiliser les nouvelles technologies pour faire face aux menaces mondiales, et lutter, notamment contre les maladies, la dénutrition, les changements climatiques et d'autres problèmes liés à l'environnement. Elle accorde de l'importance à la prise en main au niveau national et à la responsabilité nationale en matière de développement autant de principes qui nécessitent une action responsable des donateurs et des pays partenaires. Nous œuvrons avec nos partenaires de développement, les organismes des Nations Unies, les institutions internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à la réalisation de ces objectifs.

Les États-Unis ont pris pour leur part des mesures concrètes par le biais d'initiatives majeures, notamment de contributions de 63 milliards de dollars à notre Initiative pour la santé mondiale et de 3,5 milliards de dollars à notre initiative « Feed the Future ». C'est également avec plaisir que nous nous sommes engagés le 5 octobre à verser sur plusieurs années 4 milliards de dollars supplémentaires au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ce qui correspond à une augmentation de 38 % par rapport à la contribution versée par les États-Unis au cours des trois dernières années.

Nous avons eu l'honneur de nous associer à la communauté internationale pour affirmer son appui à la santé maternelle et infantile lors de la manifestation organisée le 22 septembre sous la conduite du Secrétaire général et nous espérons pouvoir travailler avec nos partenaires pour mettre en œuvre cette stratégie.

Au titre du point 13 de l'ordre du jour, « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes », nous sommes favorables à un examen plus approfondi des meilleures pratiques et des enseignements tirés pour promouvoir une croissance économique soutenue, bénéfique à tous et équitable, comme le souligne le Document final du Sommet sur les OMD (résolution 65/2).

Nous attendons avec intérêt la tenue, l'automne prochain, de la réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles dont nous souhaitons qu'elle soit précédée de travaux préparatoires intenses, s'appuyant entre autres sur une démarche axée sur le développement et une approche sectorielle dont l'impact socioéconomique permettrait de prévenir les maladies non transmissibles, d'en réduire les effets et de les traiter. Les États-Unis tiennent à ce que cette réunion soit couronnée de succès et permette d'obtenir des résultats ciblés et concrets.

Les États-Unis continuent d'appeler à la mise en œuvre intégrale des textes issus d'autres grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, dont la Déclaration du Millénaire, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le Document final du Sommet mondial de 2005 ainsi que le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement.

La bonne réorganisation, nécessaire, de son programme de travail permettrait au Conseil économique et social de jouer un rôle important dans le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Le renforcement de l'examen ministériel annuel et l'accent mis sur des questions thématiques clés liées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont permis au Conseil économique et social de jouer un rôle décisif lors du sommet sur les OMD.

C'est avec plaisir que les États-Unis se sont joints cette année à ceux qui ont décidé de présenter à titre volontaire leur exposé national sur l'égalité des sexes et l'autonomisation au Conseil économique et social et de profiter de cette occasion pour échanger leurs vues, et mettre en commun informations et données d'expérience utiles avec d'autres délégations.

Bien que des progrès considérables aient été accomplis dans le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet, y compris du Sommet du Millénaire, il reste encore beaucoup à faire. Les États-Unis souhaitent poursuivre le dialogue engagé avec d'autres États Membres sur les moyens d'atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés.

M. Rossi (Suisse) : Mon intervention portera sur le point 115 de l'ordre du jour, intitulé « Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire ».

La Suisse se réjouit que l'Assemblée générale lui offre l'occasion de revenir sur les questions de l'efficacité, de l'efficience et de la cohérence du système de développement des Nations Unies.

Depuis la publication, en 2006, du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies (voir A/61/583), des progrès importants ont été réalisés, tant aux niveaux mondial et national qu'en termes de coordination et de cohérence des opérations de développement des Nations Unies. Nous pouvons par exemple confirmer que grâce à l'initiative « Unis dans l'action », l'aide au développement des Nations Unies est désormais plus adaptée : les récentes évaluations nationales auxquelles ont procédé les pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » montrent que cette approche a permis de renouveler le rôle de direction des gouvernements dans les programmes des Nations Unies et de mieux les aligner sur les priorités nationales.

Voilà qui est encourageant. Mais est-ce suffisant? En tant que parties prenantes du système des Nations Unies, pouvons-nous nous contenter de ces progrès en formulant des vœux pieux pour la suite?

Améliorer la cohérence et la coordination ne suffit pas et, en soi, ce n'est pas non plus notre but ultime. Nous devons continuer à œuvrer ensemble pour optimiser les activités de développement, grâce à un système onusien plus efficace et plus efficient. Pour ce faire, le système opérationnel des Nations Unies doit mieux apprécier et renforcer les capacités de ses partenaires, détecter et gérer les risques et, enfin, mieux contrôler et évaluer les résultats. C'est pourquoi la Suisse continuera d'insister sur la nécessité de renforcer et d'harmoniser les systèmes de conception des programmes, de suivi et d'évaluation basés sur les faits, tant au sein des agences qu'entre elles.

Dans ce contexte, mon pays attend avec impatience le prochain compte rendu des États qui se sont volontairement engagés dans le processus de réforme. Ces conclusions viendront compléter l'expérience du système opérationnel de l'ONU dans l'application nationale de cette réforme, en vue de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2012. Ainsi, les États Membres pourront choisir en connaissance de cause les moyens par lesquels ils souhaitent poursuivre l'amélioration du système onusien et adapter le programme des réformes, afin d'optimiser l'impact des opérations de développement.

Une volonté soutenue des États Membres est certes essentielle pour que cette réforme soit une réussite, mais cette volonté doit s'accompagner du soutien total des agences onusiennes et d'un leadership national fort. En tant qu'États Membres, nous devons continuer à encourager et à guider le système par des décisions et des messages cohérents et concrets.

En retour, la Suisse espère que les différentes agences et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) dans son ensemble continueront d'optimiser le fonctionnement des équipes de pays des Nations Unies. À cet égard, nous considérons comme essentiel le rôle des coordonnateurs résidents. En conséquence, nous appelons le GNUD à mettre en place des mesures incitatives et des mécanismes de sélection pour que les postes de coordonnateur résident soient occupés par les personnes les plus compétentes et les plus engagées des agences onusiennes.

Enfin, nous constatons avec plaisir que le processus de cohérence à l'échelle du système a déjà donné des résultats impressionnants au niveau institutionnel, dont le plus visible est la mise sur pied d'une nouvelle entité des Nations Unies pour l'égalité et l'autonomisation des femmes. À nos yeux, ONU-Femmes offre une réelle opportunité de promotion de l'égalité des sexes dans le monde. Nous partagerons la responsabilité de lui donner les moyens d'agir de manière efficace. Il incombera donc au Conseil d'administration de lui fournir d'excellentes lignes d'orientation opérationnelles et techniques, pour qu'ONU-Femmes soit véritablement en mesure de s'acquitter de sa mission et de contribuer à améliorer la condition féminine.

M. Al-Kuwari (Qatar) (*parle en arabe*): Le Qatar se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de

prendre la parole au cours de ce débat sur ce point important de l'ordre du jour.

Tout d'abord, le Qatar s'associe à la déclaration faite par le représentant du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le défi que nous devons relever consiste à définir la manière d'appliquer les résolutions qu'adopte l'ONU et d'améliorer les conditions de vie de millions de personnes dans le monde. Nous devons nous concentrer essentiellement sur ceux qui sont les plus vulnérables au risque et à la pauvreté. Nous devons tous unir nos efforts pour lutter contre la pauvreté croissante, en particulier dans les pays en développement. Nous devons travailler ensemble à la réalisation du programme mondial de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), tout en mesurant et en comparant les progrès accomplis.

Voilà pourquoi nous devons faire en sorte qu'une croissance économique équitable et bénéfique pour tous, notamment les pauvres, soit un objectif primordial du cadre général des Nations Unies. Il nous faut axer les efforts sur le développement durable dans ses principaux aspects, économique, social et environnemental. C'est une responsabilité qui nous incombe à tous et dont dépend la crédibilité de l'ONU.

Nous devons donc nous employer essentiellement à assurer le suivi et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey adopté à l'issue de la Conférence internationale sur le financement du développement en 2002 au Mexique et réaffirmé en 2008 à la première Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha (Qatar). Nous devons examiner les mesures et les stratégies opérationnelles susceptibles de nous permettre d'assurer un progrès constant dans ce domaine vital, de progresser encore davantage sur la voie de la réalisation des OMD et d'asseoir le développement durable; l'objectif est de permettre à tous et notamment aux pauvres de participer et de bénéficier des opportunités économiques. Ceci doit générer des possibilités d'emploi et des revenus en s'appuyant sur des programmes sociaux efficaces et complémentaires en vue d'accélérer l'élimination de la pauvreté, de réaliser les objectifs de développement et de garantir le développement durable.

Il nous faut aussi faire fond sur les efforts déployés auparavant aux niveaux national et

international en vue de la consolidation du partenariat international. Cela est vital à notre quête du progrès auquel nous aspirons tous durant cette soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Il y a deux mois, nous avons tenu une Réunion plénière de haut niveau sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, qui a mis en évidence l'ampleur des moyens et des opportunités qui existent d'améliorer les conditions de vie des personnes dans toutes les parties du monde.

La Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) sur les objectifs pour le développement convenus au niveau mondial, à laquelle il faut ajouter les résultats de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement de 2002 (résolution 60/1) et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement de Doha (résolution 63/239, annexe), nous engagent toutes à relever les principaux défis de l'heure, à savoir œuvrer ensemble à l'élimination de la pauvreté et faire en sorte que tous goûtent aux fruits du développement humain. Dans de nombreuses parties de la planète, des progrès modestes ont été accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais les pays en développement, notamment les pays africains subsahariens, ne possèdent pas encore les moyens d'atteindre les objectifs fixés d'ici à 2015.

Si les deux tiers du chemin ont été parcourus vers 2015, les efforts faits pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement restent inégaux. L'État du Qatar estime que le moteur principal pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement consiste à établir des partenariats mondiaux et à trouver des mécanismes opérationnels nouveaux pour financer l'enseignement, la santé et un travail décent pour tous.

Les défis que nous devons relever sont plus importants que ce que la Conférence de Monterrey nous avait laissé croire. Nous nous retrouvons chaque jour face à de nouveaux problèmes qui menacent la paix et la sécurité, notamment dans le domaine économique. La dernière en date des crises financières est arrivée trop vite, même pour ceux qui avaient l'expérience nécessaire pour y faire face. Les retombées de ce que le plus grand pays industriel du monde a qualifié de problème financier ont eu un impact sur tous les autres pays, réduisant leur productivité et augmentant le chômage.

Les progrès réalisés ont été réduits à néant. Les pays les moins avancés sont désormais encore plus vulnérables. Dans certains cas, les transferts financiers vers ces pays ont été réduits de moitié ou plus. Même les recettes de certains pays en développement producteurs de pétrole ont baissé. En fait, hormis l'allègement de la dette, on peut dire que le montant effectif de l'aide publique au développement (APD) a diminué. Le Groupe des Huit doit honorer ses promesses de contributions, lesquelles doivent porter l'APD à 50 milliards de dollars et accroître l'aide versée à l'Afrique d'ici à 2010.

Je suis heureux de pouvoir annoncer que, bien que l'État du Qatar soit un pays en développement, il a consacré plus de 0,7 % de son PNB à l'assistance financière et humanitaire et à l'aide au développement. Nous avons mis en place des règles et des réglementations pour aider la population dans les domaines de la santé, l'économie et l'environnement et pour remédier à la disparité des revenus.

Je voudrais dire enfin que l'État du Qatar s'est également porté coauteur du projet de résolution A/65/L.12.

M^{me} Tan (Singapour) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration sur le projet de résolution A/65/L.12, intitulé « Une croissance économique soutenue, partagée et équitable en vue de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement », présenté au titre du point 13 de l'ordre du jour.

Singapour a le plaisir de s'associer à la déclaration faite par le Viet Nam au nom des 13 États Membres qui ont été les premiers à proposer le projet de résolution, et de la République de Corée, au nom des 88 coauteurs du projet de résolution.

Nous espérons, par le biais de ce projet de résolution et de sa mise en œuvre, susciter un intérêt et une attention accrue en faveur d'un partage des expériences et des compétences sur le rôle des stratégies de croissance économique dans les efforts visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Pourquoi?

Premièrement, il existe des liens directs et indirects entre les huit OMD; les progrès réalisés dans un domaine ont souvent des incidences positives sur les autres. De même, nous voyons une corrélation fondamentale entre une croissance économique soutenue, partagée et équitable et chacun de ces OMD.

La croissance est souvent une condition indispensable, bien qu'insuffisante, du développement. C'est ce qui permet de générer les ressources nationales de longue durée nécessaires à la réalisation des OMD. À leur tour, les progrès accomplis dans la réalisation des OMD favoriseraient la croissance économique. Par exemple, l'égalité des sexes dans tous les domaines, y compris l'éducation et le monde du travail, pourrait favoriser la réduction de la pauvreté et la croissance. Il est donc bon que, dans l'optique de la croissance et des OMD, les pays tiennent compte de ce lien étroit, complexe et souvent positif dans leurs stratégies et leurs plans nationaux de développement.

Cela peut sembler être d'une évidence universelle, mais dans un monde où les ressources sont rares et où les bureaucraties sont cloisonnées et les processus de décision compartimentés, les pays doivent, parfois, faire entre ces objectifs des choix qui n'en sont pas. Les pays ne devraient pas, par exemple, avoir à choisir entre la viabilité environnementale et la croissance économique. Nous devons nous efforcer de trouver des complémentarités et de réaliser les deux, car l'un sans l'autre ne laisse entrevoir aucune perspective positive à long terme.

Deuxièmement, nous sommes d'avis que des échanges transrégionaux accrus de vues et de compétences sur la question présentent des avantages. L'ONU, une organisation à composition universelle dont les institutions possèdent de vastes compétences et qui bénéficie d'une large audience, est bien placée pour faciliter cet échange. Et si les crises alimentaire, énergétique et financière de ces dernières années ont considérablement ralenti les efforts de développement, il y a eu dans certaines régions clefs des améliorations notables dans des domaines spécifiques. L'Afrique et l'Amérique latine ont fait de grands progrès dans les domaines de l'éducation et de l'égalité des sexes. Ces régions présentent pour l'Asie des exemples d'une très grande valeur.

Les pays d'Asie souhaiteraient vivement eux aussi participer et partager certains des enseignements qu'ils ont tirés. Un message central serait de souligner le besoin critique de déployer des efforts nationaux, dont des stratégies favorables à la croissance et des politiques sociales visant à aider des millions d'êtres humains à sortir de la pauvreté et à manger à leur faim. En Asie, stratégies nationales et coopération régionale vont souvent de pair. L'intégration régionale a indéniablement joué un rôle important en faveur du commerce, de l'investissement et du développement.

L'Initiative de connexion de l'ASEAN est un exemple d'approche régionale en matière de croissance collective. Son objectif est de remédier aux lacunes existant dans les réseaux routiers et ferroviaires et dans les services aériens et maritimes afin que les personnes, les biens et les services puissent circuler plus librement dans la région. Ainsi, en établissant des liens avec l'ensemble de la région de l'Asie de l'Est et avec les marchés internationaux, nous ouvrons à notre population de plus grandes perspectives dans les domaines du commerce, de l'investissement, du tourisme et du développement.

Marchés ouverts et libre-échange sont les piliers de la croissance en Asie. Notre région croît toujours avec force en l'importance d'un système commercial international ouvert en dépit de l'impasse dans laquelle se trouve le Cycle de négociations de Doha pour le développement. Les pays d'Asie se sont engagés dans un cycle ambitieux de négociations sur le libre-échange, ce qui, il faut l'espérer, devrait relancer les pourparlers commerciaux mondiaux.

Dans l'ensemble, la coopération économique dans les domaines économique, social, politique et de la sécurité a permis de créer un environnement extrêmement porteur. Cette approche régionale vis-à-vis du développement, en particulier dans le contexte de la coopération Sud-Sud, est une approche que d'autres régions pourraient trouver pertinente.

Troisièmement, Singapour a œuvré au niveau bilatéral au sein de l'Association des pays de l'Asie de Sud-Est (ASEAN), avec le Japon, la Corée et des pays situés hors de l'Asie, et a forgé des partenariats avec diverses organisations du système des Nations Unies telles que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation maritime internationale, et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle afin de fournir une assistance technique à d'autres pays en développement dans la gestion macroéconomique et financière, le développement urbain, la promotion du tourisme et du commerce, la gestion portuaire, la mise en valeur des ressources humaines, etc.

Avec l'adoption de ce projet de résolution et sa mise en œuvre, Singapour espère faire plus, tirer parti des connaissances d'autres pays, et travailler avec eux afin de contribuer à la croissance économique soutenue, partagée et équitable de tous les pays.

M. Savostianov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : L'action ciblée et efficace des systèmes de santé a été cette année l'une des tâches principales de la Réunion plénière de haut niveau. C'est pourquoi je souhaite, dans ma déclaration, traiter de l'un des grands aspects de cette question, à savoir, la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles.

En mai 2009, l'Assemblée générale a adopté pour la première fois une résolution sur cette question (résolution 64/265). L'attention croissante que l'ONU accorde à ce sujet est pleinement justifiée : les maladies non transmissibles sont l'un des problèmes les plus urgents du développement mondial. Nous avons récemment constaté une tendance à la hausse des taux de morbidité et de mortalité liés aux maladies non transmissibles au sein des populations de tous les pays. Selon les données de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les maladies cardiovasculaires, le cancer, le diabète et les maladies pulmonaires chroniques entraînent chaque année le décès de 36 millions de personnes, dont 9 millions avant l'âge de 60 ans. L'absence de mesures efficaces dans ce domaine pourrait entraîner une hausse de près de 20 % de l'incidence de ces maladies dans les pays en développement d'ici à 2015. De même, un déclin de l'espérance de vie et une détérioration de la qualité de vie vont de pair avec un fardeau économique croissant qui pèse aussi bien sur les États que sur les ménages.

Il a été prouvé qu'il y a un lien direct entre les maladies non transmissibles les plus répandues et les conditions et modes de vie, en particulier lorsqu'ils impliquent les quatre principaux facteurs de risque : le tabagisme, l'alcoolisme, la mauvaise alimentation et le manque d'activité physique. La possibilité de prévenir efficacement les maladies non transmissibles en contrôlant ces facteurs de risque a été clairement établie. Par conséquent, en prenant en considération la gamme complète des aspects économiques, sociaux, sexospécifiques, comportementaux, environnementaux et politiques du problème, les maladies non transmissibles ne peuvent être combattues efficacement qu'au moyen d'une approche multisectorielle. Une base solide de travail collectif dans ce domaine est le Plan d'action 2008-2013 de l'OMS pour la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles.

La résolution 64/265 sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, qui demande la tenue d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la question en septembre 2011, est une

avancée importante. En tant que coauteur de cette résolution, la Russie appuie l'initiative de convoquer un sommet et est disposée à participer activement à sa préparation. Il est essentiel de se mettre d'accord sur les thèmes, le format et les modalités de cet événement. Nous ne doutons pas que les chefs compétents du processus de négociation, les Représentants permanents du Luxembourg et de la Jamaïque, élaboreront le projet de résolution pertinent de l'Assemblée générale. Le succès du sommet de septembre 2011 dépendra en grande partie de la qualité de l'organisation et du contenu du processus préparatoire. Nous pensons que l'OMS doit y jouer un rôle majeur. Nous appuyons la tenue de consultations régionales sous les auspices de l'OMS en vue de la préparation du sommet, avec la participation du secteur privé et d'organisations non gouvernementales, ainsi que l'élaboration de documents et de rapports d'information et d'analyse, notamment le premier rapport mondial de l'OMS sur les maladies non transmissibles.

La première conférence mondiale sur les modes de vie équilibrés et les maladies non transmissibles, qui doit se tenir au niveau ministériel à Moscou du 28 au 30 avril 2011, contribuera grandement à faire avancer le dialogue international sur les questions relatives aux maladies non transmissibles, à identifier les priorités des efforts de coopération et à parvenir à un accord sur certains principes. Dans la résolution 64/265, l'Assemblée a pris bonne note de cette initiative du Gouvernement russe. La conférence sera organisée par les autorités russes en étroite coopération avec l'OMS. La priorité sera d'organiser un processus préparatoire ouvert, transparent et sans exclusive, en très étroite coordination avec l'OMS et avec la vaste participation des États Membres et des partenaires internationaux. À cette fin, les préparatifs de la conférence seront coordonnés par un comité d'organisation russe ainsi que par le comité exécutif international, composé de 22 experts venant de toutes les régions du monde. La réunion ordinaire de ce comité se tiendra à Oslo demain, 24 novembre, à la veille des consultations européennes de l'OMS sur les maladies non transmissibles.

Nous devons formuler les objectifs et les questions pour la conférence de Moscou et débattre de son ordre du jour, du programme de travail, du format, ainsi que des paramètres des documents de travail et des documents finals. Il est prévu que la conférence se compose d'une séance plénière, de séances de travail et d'un groupe de rédaction, avec des tables rondes en

parallèle. Un forum de partenaires auquel participeront toutes les parties intéressées sera organisé en marge de la conférence. Une déclaration ministérielle sera adoptée à l'issue de la conférence.

Des invitations à la conférence de Moscou seront envoyées au nom du Gouvernement russe et du Directeur général de l'OMS à la fin du mois de novembre, une fois obtenu l'accord du comité exécutif. L'invitation sera accompagnée d'un document de réflexion, d'un projet d'ordre du jour et d'un projet de programme de travail pour la conférence. Nous sommes sûrs que la conférence de Moscou apportera une contribution active et de fond aux préparatifs du sommet des Nations Unies sur les maladies non transmissibles, et nous invitons tous les pays à y prendre une part active.

M. Wetland (Norvège) (*parle en anglais*) : Je vais aborder ce matin le point 115 de l'ordre du jour. Nous savons que la morbidité est en augmentation dans le monde. Les maladies non transmissibles représentent près de 90 % de la morbidité en Europe, et environ 60 % des décès à travers le monde. Cela est dû en partie au fait que nous avons réussi à combattre les maladies transmissibles, comme nous l'avons souvent entendu ces dernières années, et en partie au fait que nous vivons plus longtemps qu'il y a quelques décennies. Nous avons aussi connu une croissance économique qui permet malheureusement à davantage d'individus d'adopter des modes de vie malsains. Le tabagisme, l'obésité, la mauvaise alimentation, le manque d'activité physique et l'alcoolisme en sont des facteurs majeurs.

Nous avons des données de plus en plus concrètes sur l'état des maladies non transmissibles dans les pays pauvres. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la mortalité due aux maladies non transmissibles augmentera encore au cours des 10 prochaines années, les pays à revenu faible ou intermédiaire devant enregistrer la progression la plus forte. Le temps est donc venu de considérer les maladies non transmissibles comme un problème mondial.

Les progrès considérables qui ont été accomplis en matière de santé dans le monde au cours des 10 dernières années montrent que des efforts concertés produisent des résultats. La mortalité infantile est en baisse, il y a un meilleur accès aux vaccins et aux antirétroviraux indispensables, et le personnel de santé est considéré comme l'atout le plus précieux des systèmes de santé nationaux, et non pas juste comme un poste de

dépenses. Cependant, plusieurs des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui concernent la santé et le bien-être des femmes et des enfants, sont encore bien loin d'être atteints et exigent une attention et une détermination soutenues. Cela sera particulièrement important au cours des prochaines années, lorsque le monde entamera la dernière ligne droite vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

À cet égard, il importe de noter que les maladies transmissibles, comme le VIH, la tuberculose et le paludisme, ainsi que les causes de mortalité infantile et maternelle, représentent encore une grande part de la charge de morbidité que connaissent les segments les plus pauvres de la population. Les maladies transmissibles communes et la malnutrition sont toujours les principales causes de mortalité infantile et maternelle dans les pays les plus pauvres. Il faut donc que la communauté mondiale continue d'accorder la priorité absolue aux objectifs du Millénaire pour le développement et à l'accent mis sur l'élimination de la pauvreté, ce que fera assurément le Gouvernement norvégien.

Il est donc essentiel que nous allions de l'avant afin de renforcer les systèmes de santé publique nationaux et mondiaux, et que nous empêchions la fragmentation et les rivalités pour l'acquisition de ressources limitées. À cet égard, nous pouvons tirer des enseignements utiles des résultats que nous avons obtenus dans le cadre d'initiatives en matière de santé mondiale liées aux objectifs du Millénaire pour le développement. Je voudrais me concentrer sur certains en particulier.

Premièrement, il importe que les initiatives internationales soient conçues de façon à être dirigées par les pays eux-mêmes : les gouvernements doivent prendre la tête de ces efforts. Ceci est particulièrement important en ce qui concerne les maladies non transmissibles parce qu'une action efficace dans ce domaine exige des mesures transversales, y compris une législation et une réglementation nationales.

Deuxièmement, nous voudrions souligner combien il importe de renforcer les systèmes nationaux afin de faire face aux maladies infectieuses et non transmissibles de façon globale : l'aide étrangère devrait systématiquement contribuer au renforcement des systèmes de santé nationaux et éviter la fragmentation que nous constatons souvent dans le secteur de la santé.

Troisièmement, dans une grande mesure, les initiatives de santé mondiale ont surtout privilégié la prestation des services et les interventions individuelles plutôt que la prévention. En nous obligeant à faire d'une priorité la promotion de la santé et les mesures transversales, la lutte contre les maladies non transmissibles peut apporter une grande valeur ajoutée, grâce au renforcement des systèmes de santé publique et au rôle de chef de file joué par les ministères de la santé.

Quatrièmement, et dès le départ, les gouvernements doivent établir des partenariats sans exclusive avec la société civile et le secteur privé. C'est la clef du succès des initiatives de lutte contre le sida, et nous avons pu également le constater en Norvège s'agissant des maladies non transmissibles.

Cinquièmement, s'il est vrai que l'argent est plus important que jamais – à lui seul, il ne suffit pas. De nombreux pays font face à des difficultés économiques, et leurs budgets publics, y compris ceux consacrés à l'aide publique au développement, sont fortement grevés. Le nouveau mouvement de lutte contre les maladies non transmissibles est bien placé pour élaborer des plans intégrés, avec des besoins réalistes en ressources, qui mettent l'accent sur un bon rapport coût-résultats et privilégient des activités nécessaires à une étape donnée. À l'approche de 2015, nous devons étoffer les données probantes dont les décideurs ont besoin, appuyer la prise en charge nationale et les capacités transversales et rassembler des données sur les activités qui produisent de bons résultats dans différents contextes.

Nous appuyons pleinement la Stratégie mondiale de l'OMS de lutte contre les maladies non transmissibles. Elle offre un excellent cadre pour les activités futures. Nous encourageons l'OMS à continuer de fournir des informations et des données en vue de la Réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles qui se tiendra en septembre de l'année prochaine. Dans le courant de la semaine, dans le cadre des préparatifs de cette réunion, le Gouvernement norvégien accueillera à Oslo les consultations régionales de haut niveau sur les maladies non transmissibles entre le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et l'OMS. Les 53 États membres de la région OMS de l'Europe ont été invités à y participer.

La Réunion de haut niveau prévue pour l'année prochaine offre une excellente occasion d'inciter les

États Membres à prendre des mesures pour réduire la mortalité prématurée due aux maladies non transmissibles, et notamment pour résoudre les problèmes de développement rencontrés par les pays en développement. Nous nous réjouissons à la perspective d'une réunion sans exclusive à laquelle participeront de nombreux partenaires, à l'occasion de laquelle nous pourrions convenir des mesures à prendre à court terme et des moyens de nous assurer qu'à plus long terme, les objectifs en matière de maladies non transmissibles soient alignés aux OMD relatifs à la santé et favorisent le renforcement des systèmes nationaux de santé de façon efficace et durable.

M. AlMehaini (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous sommes heureux de participer au débat commun sur la suite donnée aux textes issus des grandes conférences organisées par les Nations Unies et de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous voudrions également exprimer notre appui au projet de résolution A/65/L.12 sur le suivi des engagements pris concernant les OMD, qui ratifie le document final (A/65/1) de la Réunion de haut niveau sur les OMD tenue en septembre.

Nous réitérons également notre soutien au document final de la trente-quatrième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine, qui s'est tenue ici à New York au Siège de l'ONU, dont le but était de se pencher sur les défis auxquels sont confrontés les pays en développement en matière de développement. Ma délégation voudrait également remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son rapport détaillé sur les défis rencontrés et les progrès réalisés dans le cadre du respect des engagements pris et de la mise en œuvre du programme de travail en vue de la réalisation des OMD en 2015.

À la Réunion de haut niveau qui s'est tenue en septembre à New York, les dirigeants mondiaux ont discuté de la mise en œuvre des OMD et ont conclu que les progrès en vue de la réalisation de l'objectif 1, l'élimination de la pauvreté et de la faim, étaient lents, étant donné qu'en 2009, plus d'un milliard de personnes dans le monde souffraient de la faim et de la pauvreté. Nous devons également intensifier nos efforts en vue de la réalisation de deux autres OMD relatifs à la santé maternelle et infantile et œuvrer de concert pour accomplir les progrès escomptés. Les dirigeants du monde ont également identifié les défis auxquels la communauté internationale a dû faire face

ces dernières années, comme la hausse des prix des denrées alimentaires, les crises financière et économique mondiales et les fluctuations des prix de l'énergie, ainsi que d'autres problèmes qui exigent que tous les États, en particulier les pays développés, honorent l'engagement qu'ils ont pris d'affecter 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement. À cet égard, nous voudrions rendre hommage aux pays donateurs qui se sont engagés à affecter 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement.

Conscient de ce que le développement durable suppose un développement national, le Koweït a élaboré un programme global de développement national pour la période 2010-2014. Ce plan vise à promouvoir les secteurs de l'éducation et de la santé, les ressources humaines, les institutions et les infrastructures, entre autres. Par ailleurs, nous n'avons pas failli à nos engagements internationaux. Depuis que le Koweït s'est engagé à coopérer avec la communauté internationale pour réaliser les ambitieux OMD dans les délais, il a accru sa contribution, ainsi que son aide aux pays en développement pour la porter à 1,31 % de son PNB.

En ce qui concerne l'Afrique et les efforts visant à lutter contre les fléaux qui l'assiègent, en particulier la prolifération des maladies et la pauvreté, nous avons versé 300 millions de dollars à la Banque islamique de développement et 100 millions de dollars au fonds koweïtien pour des conditions de vie décentes, dans le but de fournir rapidement une aide alimentaire aux nécessiteux et d'augmenter la productivité agricole, en coopération avec d'autres initiatives similaires.

Convaincu de la nécessité de diversifier et d'augmenter l'aide apportée aux pays en développement, l'Émir du Koweït a créé un fonds d'appui aux petites et moyennes entreprises, doté d'un capital de 2 milliards de dollars. Cinq cent millions de dollars de ce capital seront utilisés pour créer des emplois pour les jeunes arabes et pour lutter contre la pauvreté. Il viendra aussi en complément du Fonds du Koweït pour le développement en s'employant essentiellement à appuyer et financer des projets de développement et d'infrastructures dans plus de 100 pays à hauteur de quelque 15 milliards de dollars.

S'agissant de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nous pensons qu'il reste possible de réaliser les objectifs du Millénaire pour le

développement d'ici à 2015 malgré les problèmes que rencontre la communauté internationale. Les intervenants ont été unanimes pour dire que nous devons faire preuve de volonté, agir de concert et respecter nos engagements pour réaliser ces objectifs.

Malgré les difficultés qui entravent l'action des États visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, nous convenons avec le Secrétaire général que les objectifs du Millénaire pour le développement sont toujours réalisables, et ce en vue de créer un monde meilleur où les fossés creusés par les différends et les divisions rétréciront, où les perspectives de coopération et de partenariat s'élargiront et où la paix et la sécurité prévaudront.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Ma délégation est honorée d'être coauteur du projet de résolution publié sous la cote A/65/L.12, sur une croissance économique soutenue, partagée et équitable, et nous attendons son adoption avec impatience.

Néanmoins, je tiens ce matin à faire part de mes observations sur la question vitale des maladies non transmissibles. Comme le souligne le rapport transmis dans la note du Secrétaire général (A/65/362), la charge mondiale des maladies non transmissibles est l'un des grands défis que doit relever le développement au XXI^e siècle et elle touche en particulier les pays en développement. Les maladies cardiovasculaires, le cancer, les affections pulmonaires chroniques et le diabète sont apparus comme des problèmes majeurs de santé publique, et l'incidence croissante des maladies non transmissibles parmi les populations pauvres et les groupes vulnérables exacerbe les inégalités sanitaires au sein des pays et entre eux. Dans le voisinage régional immédiat de l'Australie, les maladies non transmissibles sont la cause principale de décès dans les pays insulaires du Pacifique, où elles sont chaque année responsables de plus de 75 % des décès. Le taux de diabète, en particulier dans les pays du Pacifique, est parmi les plus élevés au monde. Nous devons tous prendre conscience du danger que représentent ces maladies, y compris le diabète. Je dois dire que j'aurais dû écouter mon médecin. Je suis diabétique, et si j'avais écouté ses mises en garde plus tôt, je ne serais pas confronté aux problèmes que je dois affronter aujourd'hui.

L'Agence australienne pour le développement international (AusAID) travaille en étroite collaboration avec les pays partenaires de la région pour diminuer l'incidence et l'impact des maladies non

transmissibles, notamment en renforçant les systèmes de santé nationaux, en renforçant les soins de santé préventifs et les programmes de promotion de la santé et en améliorant l'accès aux services de santé. À Nauru, par exemple, l'Australie appuie l'élaboration d'une législation pour lutter contre les facteurs de risque des maladies non transmissibles, notamment par le biais d'une nouvelle loi contre le tabagisme; au Samoa, nous appuyons un programme de promotion de la santé et de prévention de la maladie aux niveaux communautaire et institutionnel; et aux Tonga, nous œuvrons à la réduction de la prévalence des facteurs de risque des maladies non transmissibles, en particulier l'obésité et le tabagisme.

L'Australie trouve très encourageant que les questions de santé occupent un rang de priorité de plus en plus élevé à l'ordre du jour de l'ONU. Lors du lancement de la Stratégie mondiale du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants au cours de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement en septembre, nous nous sommes engagés à intensifier notre action en faveur de la santé maternelle et infantile à l'échelle internationale (voir A/65/PV.9, p. 25 et 26), et nous allons dépenser 1,6 milliard de dollars supplémentaires au cours des cinq prochaines années pour contribuer à ce projet.

En juin 2011, 10 ans après la première session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, nous nous réunirons pour évaluer les progrès accomplis et réaffirmer notre volonté de réaliser l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et à la prise en charge. La Réunion de haut niveau de septembre sur les maladies non transmissibles nous donnera l'occasion de déterminer la manière dont nous pouvons intensifier notre action aux fins de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles.

Nous pouvons prendre de nombreuses mesures pour diminuer les facteurs de risque et améliorer l'accès aux soins de santé pour les personnes atteintes de maladies non transmissibles, et il est crucial que les plans de santé et les stratégies de développement nationaux accordent davantage l'attention à ce problème. Nous devons également reconnaître le caractère chronique de ces maladies, qui exigeront une action multisectorielle pendant de nombreuses années avant que nous puissions observer une évolution de l'incidence des maladies non transmissibles.

Pour sa part, l'Australie fera son possible pour contribuer à alléger le fardeau mondial des maladies non transmissibles. Nous nous félicitons vivement de l'organisation de la Réunion de haut niveau en septembre de l'année prochaine et nous continuerons à jouer un rôle constructif dans les préparatifs de cette réunion.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): Je me demande si je puis faire appel à l'indulgence du Président pendant un moment et remercier les nombreuses délégations qui ont exprimé leur sympathie et leur préoccupation à la Nouvelle-Zélande après avoir pris connaissance du calvaire vécu par les 29 mineurs piégés. Nous sommes reconnaissants des pensées et des prières des nombreuses délégations qui nous soutiennent dans ces moments difficiles.

Le 19 octobre dernier, l'Assemblée générale a adopté une résolution qui approuve le document final de la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (résolution 65/1).

Aujourd'hui, notre débat porte sur le suivi de l'exécution de cette résolution. Dans la déclaration qu'elle a faite le 20 septembre dernier à la Réunion plénière de haut niveau, la Nouvelle-Zélande s'est déclarée convaincue qu'un progrès plus rapide et de meilleure qualité vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement était possible (voir A/65/PV.4, p.53). Nous avons souligné la nécessité d'attacher plus de prix aux résultats et à la coopération. Nous avons indiqué qu'il ne suffisait pas de plus d'argent pour résoudre tous les problèmes et que nous devons nous concentrer davantage sur l'efficacité de l'aide. Nous avons également souligné le lien qui existe entre la réalisation des OMD et le développement économique durable, qui est une priorité du programme d'aide de la Nouvelle-Zélande.

Ces points ont tous été repris par le document final de la Réunion plénière de haut niveau sur les OMD, qui a été approuvé par l'Assemblée générale le mois dernier. Ils sont essentiels pour promouvoir notre volonté de réaliser les OMD et, de ce fait, je propose que les résultats, la coopération et l'efficacité de l'aide soient au cœur de notre débat d'aujourd'hui.

Nous sommes parfaitement conscients que sur les huit OMD, l'OMD 4 et l'OMD 5, sur la santé, et l'OMD 3, sur l'égalité des sexes, sont les plus

complexes. Je viens du Pacifique Sud – une région qui n'est devancée que par l'Afrique subsaharienne en ce qui concerne le manque de progrès dans la réalisation des OMD. Si les taux de mortalité infantile et post-infantile ont diminué dans la plupart des pays insulaires du Pacifique, la mortalité maternelle a par exemple augmenté en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et l'accès universel à la santé de la reproduction et l'égalité des sexes continuent de faire défaut dans de nombreux pays insulaires du Pacifique.

Le document final de la Réunion plénière de haut niveau sur les OMD définit clairement les étapes à suivre pour nous aider à tenir la promesse que nous avons faite de réaliser les OMD. La Nouvelle-Zélande envisage quant à elle, d'intensifier ses efforts dans le domaine la coordination des donateurs, par exemple par le biais du Pacte de Cairns, et ce afin de mettre davantage l'accent sur les résultats et les interventions pratiques qui améliorent le bien-être économique et social.

Sans m'éloigner des autres questions relatives aux OMD, je tiens à souligner une préoccupation pertinente en matière de santé et de développement qui concerne la Nouvelle-Zélande et ses voisins du Pacifique. Il s'agit de la charge de plus en plus lourde que représentent les maladies non transmissibles, auxquelles il est fait référence dans deux paragraphes du document final, à savoir le paragraphe 73 k), qui demande de renforcer l'efficacité des systèmes de santé et des interventions éprouvées, pour faire face à l'évolution des problèmes de santé, tels que l'incidence accrue des maladies non transmissibles; et le paragraphe 76 i), qui demande une action concertée et coordonnée aux niveaux national, régional et mondial pour apporter une solution aux problèmes que posent, notamment pour le développement, les maladies non transmissibles, à savoir les pathologies cardiovasculaires, les cancers, les affections respiratoires chroniques et le diabète. En Nouvelle-Zélande, le cancer et les maladies cardiaques sont les principales causes de décès, et les disparités entre les groupes ethniques sont particulièrement inquiétantes, notamment chez les Maoris et les Polynésiens.

Dans le Pacifique, plus de 70 % des décès sont dus à des maladies non transmissibles et les taux de cécité, d'infirmité et d'insuffisance rénale liés aux maladies non transmissibles sont également en hausse.

Pour faire face à la charge croissante des maladies non transmissibles dans le monde, le

Programme d'aide de la Nouvelle-Zélande et les chercheurs et scientifiques néo-zélandais collaborent avec nos partenaires à la recherche des solutions permettant d'endiguer cette épidémie et de prévenir les terribles conséquences socioéconomiques qui en résultent.

Cette année, la Nouvelle-Zélande s'est portée coauteur de la résolution 64/265 par laquelle l'Assemblée générale a décidé de tenir une réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles en septembre 2011. La Nouvelle-Zélande est déterminée à participer de manière active et productive à tous les processus relatifs à cette réunion de haut niveau, notamment les négociations actuellement en cours sur la résolution relative aux modalités de cet événement.

La Nouvelle-Zélande est disposée à jouer son rôle pour aider la communauté mondiale à relever le défi représenté par les maladies chroniques non transmissibles, à s'attaquer au cercle vicieux et tout aussi chronique de la dette et de la maladie qui l'accompagne, et à parvenir ainsi à un développement humain plus équitable.

M. Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, me faire l'écho des autres orateurs et exprimer notre sympathie aux Néo-Zélandais face au sort des mineurs pris au piège.

J'adresse en outre nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple cambodgiens pour les nombreuses personnes qui ont tragiquement trouvé la mort dans un mouvement de foule, relaté aujourd'hui par les médias.

Ma délégation souhaite remercier le Président d'avoir organisé le débat commun d'aujourd'hui sur les points 13, 115 et 120 de l'ordre du jour. Les questions qu'ils abordent sont au cœur de nos efforts collectifs visant à renforcer le système des Nations Unies et revêtent une pertinence particulière pour le thème choisi par le Président pour la présente session de l'Assemblée générale, à savoir « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale ».

L'Inde a toujours souligné qu'encourager la croissance économique est indispensable à l'élimination de la pauvreté. Il est également impératif que les fruits du développement profitent à tout le monde et permettent une croissance sans exclusive ainsi que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Nous sommes donc heureux de faire partie des coauteurs du projet de résolution A/65/L.12, intitulé « Une croissance économique soutenue, partagée et équitable en vue de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » que l'Assemblée générale doit adopter plus tard aujourd'hui.

À cet égard, nous reconnaissons le rôle crucial joué par le Conseil économique et social en faveur de la mise en œuvre d'un programme de développement global par l'ONU, grâce à une approche intégrée et coordonnée.

Nous nous associons à la déclaration faite par le Président du Groupe des 77 et de la Chine sur le rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (A/65/362), sur lequel je vais maintenant m'arrêter. Comme de nombreux autres pays, l'Inde connaît elle aussi une transition épidémiologique par laquelle les maladies infectieuses cèdent progressivement la place aux maladies non transmissibles, aux blessures accidentelles et aux problèmes gériatriques dans les taux de maladie et de mortalité.

On estime que 42 % de tous les décès qui surviennent en Inde à l'heure actuelle sont causés par des maladies non transmissibles et nous avons perdu des millions d'années de vie qui auraient pu être productives, du fait des décès prématurés causés par les maladies cardiovasculaires chez les adultes âgés de 35 à 64 ans. Ces chiffres illustrent l'énormité du défi que nous devons relever. Il apparaît de plus en plus clairement que les personnes pauvres sont particulièrement exposées aux maladies non transmissibles, du fait des conditions dans lesquelles elles vivent, de leur fort tabagisme et des risques professionnels élevés qu'elles encourent.

Le Gouvernement indien attache une très haute priorité aux soins de santé dans notre pays. Notre projet phare, la Mission nationale pour la santé en milieu rural, recourt à des approches novatrices et décentralisées en matière de santé publique et implique fortement les communautés locales. Le Ministère indien de la santé et du bien-être de la famille a également élaboré plusieurs programmes nationaux de lutte contre les maladies non transmissibles, notamment des programmes nationaux pour la prévention et la maîtrise du diabète, des maladies cardiovasculaires et des maladies vasculaires cérébrales, ainsi que le Programme national de maîtrise du cancer et le Programme national pour la santé

mentale. Bien que, de toute évidence, nous investissions beaucoup dans la prévention et la promotion de la santé, nous devons bien sûr répondre à la demande de traitements abordables. Les maladies non transmissibles devenant un grave problème dans le monde, il est impératif que les politiques en faveur de l'accès à des médicaments fiables veillent aussi à ce qu'ils soient abordables. Nous attendons avec intérêt la tenue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre 2011 qui nous donnera l'occasion d'attirer l'attention du monde sur ce défi majeur et grandissant en matière de développement.

Ma délégation se félicite également du rapport du Corps commun d'inspection sur la sélection et les conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies (A/65/71/Add.1). Cette évaluation du cadre juridique et institutionnel et des pratiques en vigueur pour sélectionner et nommer les hauts responsables s'est fait longtemps attendre. Nous sommes fermement convaincus que les organes législatifs concernés, qu'il s'agisse de l'Assemblée générale, dans le cas du Secrétaire général, ou des organes directeurs, dans le cas des fonds, programmes et institutions spécialisées, doivent jouer un plus grand rôle dans ces nominations. Ma délégation a à de nombreuses reprises, y compris tout récemment dans le cadre de notre débat sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, indiqué qu'elle souhaitait vivement que l'Assemblée générale ait davantage son mot à dire dans le processus de sélection du Secrétaire général.

Le rapport du Corps commun d'inspection devrait donner un coup de fouet aux discussions entre États Membres sur le renforcement du rôle de l'Assemblée générale dans la sélection du Secrétaire général.

La situation n'est guère différente pour ce qui est des directeurs de fonds et programmes. Le processus de consultation des organes directeurs doit passer par une participation véritable des États Membres. Nous ne voudrions pas qu'il devienne un exercice de pure forme, ce qui est hélas le cas actuellement, les États Membres se voyant accorder des délais beaucoup trop serrés pour pouvoir réagir aux recommandations du Secrétaire général. Ma délégation pense que le Corps commun d'inspection a présenté des recommandations utiles sur la sélection et les conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies. Elle appuie l'objectif visant à rendre le processus plus transparent, plus efficace et plus responsable en faisant participer les principaux

concernés. Nous exhortons les États Membres à l'examiner avec attention.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 57/32 de l'Assemblée générale en date du 19 novembre 2002, je donne maintenant la parole à l'Observatrice de l'Union interparlementaire.

M^{me} Filip (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : Le sujet du débat conjoint d'aujourd'hui est trop vaste pour pouvoir être traité de façon satisfaisante dans une seule déclaration. En outre, ce n'est peut-être ni le moment ni le lieu pour relater par le menu l'action concrète de l'Union interparlementaire (UIP) dans le prolongement des grandes conférences de l'ONU, question que nous avons abordée dans nombre d'autres déclarations récentes et qui est reflétée dans le rapport biennal du Secrétaire général sur la coopération entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP. Je me concentrerai donc sur une question qui est capitale pour le suivi et la mise en œuvre des engagements mondiaux résultant des grandes conférences de l'ONU. Je veux parler de la question de l'adhésion des populations.

Par définition, les engagements mondiaux sont contraignants pour les gouvernements, mais ils ne deviennent concrets que lorsque toutes les parties prenantes ont le sentiment d'y être associées et de pouvoir jouer le rôle qui leur revient. Cela signifie que les acteurs nationaux doivent comprendre les enjeux, les diverses implications des engagements pris, l'orientation des politiques qui en découlent et les mesures propres qu'il faut prendre pour tenir les promesses faites ici même, à l'Organisation des Nations Unies. L'expérience des dernières années nous montre qu'il faut davantage d'implication au niveau des pays pour que les engagements mondiaux prennent forme. Les parlements en sont un bon exemple. Ils nous montrent combien cette implication est nécessaire et comment il faut procéder.

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui trouvent leur origine dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), figurent certes parmi nos priorités, mais l'action de l'UIP porte aussi sur d'autres questions : le VIH/sida, les pays les moins avancés, les changements climatiques et le commerce international, pour n'en citer que quelques-unes. Pour aider les parlements à travailler sur ces questions, l'UIP emploie différentes méthodes – certaines bien rodées et

consacrées, et d'autres plus novatrices, que nous espérons tester dans les années qui viennent.

Les États Membres ont de plus en plus tendance à intégrer des parlementaires dans leurs délégations nationales aux grandes conférences et réunions d'examen organisées par les Nations Unies. Lors de ces manifestations, il nous semble utile de réunir ces parlementaires pour leur permettre d'échanger des vues, de confronter leurs expériences et d'élaborer des solutions pour donner un prolongement à ces sommets dans les parlements. La réunion parlementaire organisée en marge du Sommet sur les OMD est un bon exemple. Soixante-dix parlementaires issus des commissions compétentes se sont rencontrés pour examiner le document final du Sommet et échanger leurs impressions sur leur travail respectif au sujet des OMD. Dans le même ordre d'idées, l'UIP tiendra une réunion parlementaire sur les changements climatiques à Cancún, le 6 décembre, sur la base de ce qui s'est fait l'année dernière à Copenhague, lors de la quinzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Dans le cadre de son travail ordinaire, l'UIP organise, durant ses conférences et assemblées, des réunions d'information et des débats, où les parlementaires nouent des contacts avec des représentants de l'ONU et entre eux, en vue des grands processus des Nations Unies ou à titre de suivi. Ainsi, le mois dernier, lors de sa cent vingt-troisième assemblée, à Genève, l'UIP a organisé, par l'entremise de sa Commission des affaires des Nations Unies et avec la participation du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, une réunion thématique pour entendre l'avis des parlementaires, ainsi que leurs préoccupations et priorités, quant au prochain programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Les résultats de ce débat, qui ont également été communiqués ici aux États Membres de l'ONU, contribueront à guider la contribution de l'UIP au processus de préparation du Sommet d'Istanbul en 2011.

L'UIP veille aussi à faciliter la mise en œuvre des grands engagements mondiaux en renforçant les capacités et les mécanismes institutionnels des parlements pour leur permettre d'intégrer les résultats des conférences internationales et les engagements qui en découlent. Cette année, par exemple, l'UIP a réalisé une étude comparative sur la manière dont les parlements abordent les OMD. Les résultats varient énormément, entre les parlements qui n'ont pas de mécanisme de suivi particulier et ceux qui se sont dotés

de commissions ou de groupes spécialisés sur les OMD. L'une des conclusions de l'étude est que les programmes mondiaux aussi vastes que les OMD, qui recouvrent de nombreux domaines d'action, sont mieux pris en compte par le biais des commissions parlementaires préexistantes, telles les commissions de la santé, de l'éducation ou de l'environnement, et qu'il faut donner à ces dernières les informations et les compétences nécessaires. Les commissions parlementaires sont un lieu privilégié pour aborder les OMD, à condition qu'elles ne travaillent pas isolément. Lorsqu'il faut créer une commission ou un groupe spécialisé sur les OMD, l'une de ses fonctions principales est précisément d'assurer la cohérence et la coordination dans l'ensemble du système parlementaire lors de l'élaboration de solutions intégrées en vue de la réalisation des OMD.

Il est un autre point particulièrement important pour l'UIP, qui est de savoir quel rôle les parlements peuvent et doivent jouer dans le contrôle de l'exécution des engagements internationaux. Qu'il s'agisse de faire une évaluation au niveau national des progrès accomplis dans la réalisation des OMD ou de l'exécution des engagements internationaux ayant trait aux pays les moins avancés ou au VIH/sida, il est bon que les rapports de situation figurent aussi à l'ordre du jour du parlement.

L'un des mécanismes les plus probants que nous ayons réussi à établir à ce jour est probablement celui qui concerne les organes conventionnels des droits de l'homme des Nations Unies, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Dans ce domaine, l'UIP travaille auprès des parlements des pays faisant l'objet d'un examen pour les aider à prendre part au processus, leur donner des informations sur le rapport national, leur permettre d'assister à la session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et d'être saisi des conclusions du Comité qui appellent un examen ou une action du parlement. On pourrait appliquer la même formule dans d'autres secteurs.

Enfin, il existe selon nous une autre façon de considérer la suite à donner aux conférences des Nations Unies, qui consiste à prendre la question sous l'angle plus large de la coopération entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP. Ce que je viens d'exposer n'est qu'une des dimensions d'un débat beaucoup plus vaste, qui aura lieu dans cette même salle dans quelques semaines à peine. Je me permets de rappeler aux délégations ici présentes qu'un projet de

résolution sur la coopération entre l'ONU et l'UIP a été rédigé sur la base d'un rapport très complet du Secrétaire général de l'ONU. Nous invitons toutes les délégations à consulter ce rapport pour se faire une idée plus précise de ce que nous faisons pour faciliter la mise en œuvre des engagements mondiaux aux plans décisionnel et opérationnel.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/65/L.12, intitulé « Une croissance économique soutenue, partagée et équitable en vue de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat pour qu'il communique le nom des autres États qui se sont portés coauteurs.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres qu'outre les pays qui figurent dans la liste des auteurs du projet de résolution A/65/L.12 et les pays annoncés par le représentant de la République de Corée quand il a présenté le projet de résolution, les pays suivants se sont également portés coauteurs du projet de résolution A/65/L.12 : Guyana, Monténégro, République de Moldova, Saint-Marin et Ukraine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/65/L.12?

Le projet de résolution est adopté (résolution 65/10).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 13, 115 et 120 de l'ordre du jour.

Point 15 de l'ordre du jour (*suite*)

Culture de paix

Projet de résolution A/65/L.8

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à ses 32^e et 33^e séances tenues le 18 octobre 2010, l'Assemblée a examiné dans le cadre d'un débat commun, le point 14 de l'ordre du jour, intitulé « Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations », et le point 15 de

l'ordre du jour et qu'à sa 34^e séance, le 20 octobre 2010, l'Assemblée générale a adopté la résolution 65/5.

Je donne maintenant la parole à M. Mahmood Ali, membre du Parlement et Président du Comité parlementaire permanent du Ministère bangladais des affaires étrangères, qui va présenter le projet de résolution A/65/L.8.

M. Ali (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour adresser nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple cambodgiens pour les tragiques pertes en vies humaines provoquées hier suite à un mouvement de panique sur un pont pendant la Fête des eaux.

J'ai maintenant le privilège de présenter à la présente session, au nom des coauteurs, le projet de résolution A/65/L.8, intitulé « Mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix », en date du 29 octobre 2010. Depuis la rédaction du projet de résolution, les pays suivants sont venus s'ajouter à la liste des auteurs : Afghanistan, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Chine, Égypte, El Salvador, Fédération de Russie, Malaisie, Maldives, Mongolie, Népal, Pérou, Qatar, République populaire démocratique de Corée, Seychelles, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Turquie et Viet Nam.

Depuis 2001, ce projet de résolution est présenté et adopté chaque année par consensus, ce qui témoigne de la détermination de l'ensemble de la communauté internationale à transmettre un monde plus sûr aux générations futures. C'est le lieu pour moi de citer quelques passages de la déclaration faite cette année par notre Premier Ministre Cheikha Hasina, au cours du débat général de l'Assemblée générale des Nations Unies :

« Notre attachement indéfectible à la paix est reflété dans la résolution phare sur la culture de la paix, que nous présentons chaque année à l'Assemblée. Nous bénéficions depuis ces dernières années d'un nombre extraordinaire de parrainages en raison de la référence faite à la Journée internationale de la langue maternelle. Depuis lors, cette Journée, adoptée par l'UNESCO en hommage aux martyrs de la langue qui, en 1952, ont donné leur vie pour défendre leur langue maternelle, le bengali, est célébrée chaque année, dans le monde entier, avec beaucoup de ferveur. » (A/65/PV.17, p. 19)

Dans ce contexte, il importe de poursuivre le dialogue et d'instaurer un esprit et un climat de tolérance et de respect de la diversité et des valeurs culturelles, puisque c'est dans les cœurs que naissent la plupart des guerres et des conflits. Il est donc indispensable d'ancrer et de renforcer un sentiment de tolérance et d'ouverture, et de nouer des relations fortes entre les diverses cultures, ethnies, langues et civilisations pour le bien de tous. Je tiens à signaler à cet égard la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, 2001-2010 (résolution 53/25), humble initiative dont le Bangladesh est à l'origine et en faveur de laquelle il continuera de jouer un rôle constructif.

La culture de la paix est un ensemble de valeurs, d'attitudes, de comportements et de modes de vie qui rejettent la violence et permettent de prévenir les conflits grâce au dialogue entre individus, groupes et nations. Nous sommes persuadés qu'un ordre mondial reposant sur une culture de la paix peut favoriser la réalisation de nos objectifs de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous attachons un grand prix aux principes de tolérance, de respect de la diversité, de démocratie et de concorde. Ces idéaux ont été avalisés par les États Membres en 1999 dans la Déclaration et le Programme d'action sur une culture de la paix (résolution 53/243), dont le Bangladesh a eu le privilège de diriger le processus de négociation.

Maintenant que la Décennie internationale pour la promotion d'une culture de la paix arrive à son terme, nous devons commencer à faire le bilan de ce qui a été accompli depuis sa proclamation. Je crois que cette initiative décennale a eu un certain effet sur notre volonté morale d'instaurer un monde pacifique pour tous, en particulier pour les enfants à venir, et nous devrions désormais axer notre action sur la mise en œuvre. Le Programme d'action jouit d'un appui universel. Je crois sincèrement que le projet de résolution dont nous sommes saisis favorisera une culture de la paix dans huit domaines de coopération.

L'un des domaines que nous devons privilégier est celui de la sensibilisation du public et de la diffusion de l'information sur la culture de paix. Le Département de l'information devrait mettre en œuvre une stratégie de communication spécialement conçue pour faire la promotion du Programme d'action. Pour ce faire, nous estimons que le Département doit disposer des ressources suffisantes. Au niveau national,

les gouvernements peuvent individuellement promouvoir la culture de paix en recourant à la presse écrite et aux médias électroniques, en collaboration avec les ministères concernés.

Une bonne coordination entre les différentes institutions des Nations Unies est indispensable. Nous nous félicitons en particulier du fait que le Conseil exécutif de l'UNESCO va prévoir un budget spécifique à cette fin. Nous engageons la Commission de consolidation de la paix à promouvoir la stratégie en faveur d'une culture de paix dans le cadre des activités pertinentes qu'elle mène à l'échelon national. En tant que coordonnateur du groupe de travail des pays non alignés siégeant à la Commission, j'ai soulevé cette question à maintes reprises, surtout depuis que cette position a été entérinée aux sommets du Mouvement des pays non alignés.

Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance à tous ceux qui continuent de contribuer à la promotion d'une culture de la paix. Nous remercions tout particulièrement l'UNESCO, l'organisme chargé d'exécuter les programmes visant à diffuser cette notion dans le monde entier. Nos sincères remerciements vont aussi aux organisations non gouvernementales et aux membres de la société civile qui essaient l'idée d'une culture de paix partout dans le monde. Nous saluons la présentation du rapport de la société civile sur la Décennie pour la promotion d'une culture de la paix, en particulier le rôle du Groupe de travail sur la culture de la paix à l'ONU. Dans cette quête, les universitaires et les médias ont également un rôle important à jouer. Nous devons associer les jeunes et les enfants à ce processus. Il faut d'abord les écouter pour pouvoir ensuite prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de leur existence.

Cette année, il y a eu quelques changements dans le projet de résolution sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Nous avons ajouté trois nouveaux alinéas et un nouveau paragraphe, et nous avons modifié cinq autres paragraphes. Au quatorzième et nouvel alinéa, nous accueillons avec satisfaction le résumé des débats du Panel de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la paix et le dialogue entre les cultures, réuni par la Directrice générale de l'UNESCO le 18 février 2010, qui est présenté dans le document A/65/299. Au dix-septième et nouvel alinéa, nous encourageons la poursuite et l'accroissement des efforts et des activités que les organisations de la

société civile du monde entier réalisent pour promouvoir une culture de paix, comme le prévoit le Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

En ce qui concerne les cinq paragraphes modifiés, le paragraphe 1 réaffirme que la mise en œuvre effective du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix vise à renforcer le mouvement mondial qui a cette mission, suite à la célébration de la Décennie internationale pour la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence en faveur des enfants dans le monde, 2001-2010, et demande à tous les intéressés de concentrer à nouveau leur attention sur cet objectif.

Au paragraphe 11, tel qu'amendé, nous savons gré à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de s'efforcer de continuer à renforcer la communication et la mobilisation des publics, y compris grâce au site Web culture de la paix, et de s'employer à coordonner et à exécuter ses activités de promotion des objectifs de la Décennie internationale aux niveaux régional et mondial.

Immédiatement après l'indépendance du Bangladesh en 1971, le père de la nation, Bangabandhu cheik Mujibur Rahman, a mené une politique de main tendue à tous et de refus de nuire à quiconque dans la conduite des relations internationales du pays. Ce principe nous a toujours guidés lorsqu'il a fallu établir des relations avec les pays du monde entier, notamment avec nos voisins. Les membres de nos forces de maintien de la paix appuient les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, parfois même au prix de leur vie sur des terrains difficiles dans diverses parties du monde pour la simple quête de la paix. Ils portent aussi dans leur cœur l'idée d'une culture de paix et traduisent cette idée en action.

En notre qualité de membre de la Commission de consolidation de la paix, c'est dans le même état d'esprit que nous nous acquittons de nos responsabilités. Nous pensons qu'une culture de paix est la clef d'une paix durable dans les sociétés sortant d'un conflit. Même dans les sociétés qui jouissent de la paix, ou d'une paix apparente, nous devons développer cette idée afin que personne ne puisse même envisager de violer la paix.

Je voudrais, pour terminer, exprimer notre profonde reconnaissance à tous les États Membres qui ont manifesté leur solidarité en se portant coauteurs de ce projet de résolution annuel ces 10 dernières années.

L'an passé, nous avons eu jusqu'à 118 coauteurs, et j'espère que cette année, ce nombre sera encore plus élevé. La délégation bangladaise a été très encouragée par l'augmentation, chaque année, du nombre des coauteurs.

Compte tenu des limites de temps, le présent projet de résolution n'a pas pu rallier l'appui d'un plus grand nombre de coauteurs. Je voudrais demander à mes collègues des autres missions de se porter coauteurs du projet de résolution en lui accordant maintenant leur précieux appui.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/65/L.8, intitulé « Mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/65/L.8?

Le projet de résolution est adopté (résolution 65/11).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 15 de l'ordre du jour.

Point 73 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport de la Cour pénale internationale

Projet de résolution A/65/L.13

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat sur ce point de l'ordre du jour à ses 39^e et 41^e séances plénières, les 28 et 29 octobre 2010, respectivement. Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Assemblée est aujourd'hui saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/65/L.13.

Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas qui va présenter le projet de résolution A/65/L.13.

M. Schaper (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Au titre du point 73 de l'ordre du jour, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/65/L.13, intitulé « Rapport de la Cour pénale internationale ». Je voudrais dire tout d'abord qu'en plus des 85 pays énumérés dans le document A/65/L.13, qui contient le texte du projet de résolution, les pays suivants ont indiqué qu'ils souhaitaient faire partie de la liste des coauteurs du projet de résolution : Bangladesh, Barbade, Botswana, Dominique, Équateur, Géorgie, Japon, Maurice, République centrafricaine, République

dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal et Uruguay, ce qui porte ainsi exactement à 100 le nombre total des coauteurs du projet de résolution.

Le 28 octobre, le Président de la Cour pénale internationale, le juge Sang-Hyun Song, a présenté le sixième rapport annuel de la Cour pénale internationale (CPI) à cet organe. Par la suite, nous avons tenu un débat approfondi et très constructif, dont j'aimerais ici mentionner certains éléments.

Premièrement, l'adhésion universelle au Statut de Rome de la Cour pénale internationale est essentielle au succès de cette dernière. C'est pourquoi nous sommes heureux d'y accueillir les pays qui sont devenus récemment parties au Statut de Rome – Bangladesh, Seychelles, Sainte-Lucie et République de Moldova. Leur adhésion porte à 114 le nombre total d'États qui ont ratifié le Statut de Rome ou qui y ont adhéré. Nous espérons sincèrement que d'autres pays feront bientôt de même.

Deuxièmement, encore une fois, le débat des 28 et 29 octobre a indiqué clairement que l'établissement de la Cour a été le fait nouveau le plus significatif de la dernière décennie dans la lutte que nous menons depuis longtemps et continuons de mener contre l'impunité. Cette année, l'événement historique qu'a été la Conférence d'examen du Statut de Rome, qui s'est tenue à Kampala du 31 mai au 11 juin, a suscité beaucoup d'intérêt. Le résultat principal de la Conférence a été l'adoption d'amendements au Statut de Rome qui cherchaient à définir le crime d'agression et à établir les conditions dans lesquelles la Cour pouvait exercer sa juridiction vis-à-vis de ces crimes. La participation du Secrétaire général, qui a convoqué et ouvert la Conférence, et de plusieurs hauts responsables de l'ONU a rappelé avec force le lien solide qui existe entre l'Organisation et la Cour.

Troisièmement, le rapport annuel de la Cour pénale internationale et le débat à l'Assemblée générale ont mis en relief le rôle de la Cour dans les efforts que nous déployons ensemble pour bâtir une communauté internationale caractérisée non seulement par l'état de droit et le respect des droits de l'homme, mais aussi par la paix et la sécurité. Il sera impossible de réaliser une paix durable si les auteurs des crimes les plus graves ne sont pas traduits en justice. La paix et la justice sont complémentaires et nécessaires.

Le quatrième élément que je voudrais faire ressortir est un fait sur lequel le Président de la CPI a

appelé l'attention, à savoir que, en dépit de l'arrestation récente d'un accusé, pour ce qui est des mandats d'arrêt non exécutés, la situation reste extrêmement troublante. La Cour dépend complètement de la coopération des États pour l'application de ses ordonnances et de ses décisions. Si les États n'assurent pas la coopération nécessaire au fonctionnement de la Cour conformément à leurs obligations juridiques, celle-ci ne sera pas en mesure de s'acquitter de son mandat, et l'impunité continuera de prospérer.

La coopération des États, des organisations internationales et de la société civile est indispensable au fonctionnement de la Cour, non seulement pour l'arrestation et le transfèrement des accusés, mais aussi pour la communication de preuves, la protection et la relocalisation des victimes et des témoins et l'exécution effective des peines. C'est pourquoi nous nous félicitons que l'ONU ait continué cette année à appuyer les efforts de la Cour en mettant en œuvre l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale. Nous nous réjouissons également de l'assistance fournie à ce jour par les parties étatiques et non étatiques et appelons tous les États à continuer à appuyer les efforts de la Cour à cet égard.

Enfin et surtout, l'accent a été mis au cours du débat sur le fait que ce qui caractérise la Cour, c'est son indépendance et son caractère judiciaire. En même temps, cette institution judiciaire fonctionne dans un monde politique, et elle a besoin que les États coopèrent avec elle tout en respectant, protégeant et renforçant son indépendance judiciaire.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis répond à trois grands objectifs. Premièrement, il sert à assurer un appui politique au mandat et aux objectifs de la Cour pénale internationale en tant qu'organisation, et au travail qu'elle accomplit. Deuxièmement, il souligne l'importance des liens entre la Cour et l'ONU sur la base de l'Accord, car l'ONU et la Cour ont un rôle central à jouer dans le renforcement du système de justice pénale international. Enfin, le projet de résolution rappelle aux États et aux organisations internationales et régionales la nécessité de coopérer avec la Cour pour l'aider à mener ses tâches à bien.

Les Pays-Bas espèrent que le projet de résolution sera adopté par consensus et qu'il permettra d'appuyer encore davantage la Cour pénale internationale dans sa

lutte contre l'impunité et ses efforts pour que les auteurs de crimes atroces répondent de leurs actes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons à présent examiner le projet de résolution A/65/L.13, intitulé « Rapport de la Cour pénale internationale ». Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Ajawin (Soudan) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour se dissocier du projet de résolution A/65/L.13 sur le rapport de la Cour pénale internationale (CPI), et ce, pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, le Soudan n'est pas partie au Statut de Rome et je voudrais donc rappeler à cette instance les dispositions de la Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités, qui exempte clairement les États n'étant pas partie à un traité international d'être liés par des obligations juridiques audit traité. Après avoir minutieusement étudié le sixième rapport annuel de la Cour pénale internationale, qui couvre la période du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2010 (A/65/313), et sur lequel se fonde le projet de résolution, ma délégation a été profondément déçue de constater que ce document contient des informations dénaturées au sujet de mon pays.

Nous estimons que ces allégations injustifiées sont sans fondement et ne reposent sur aucune justification juridique solide, et qu'elles doivent par conséquent être considérées comme motivées par des considérations politiques. Or, la partialité et la politisation de la Cour pénale internationale, ainsi que sa politique de deux poids deux mesures appliquée sous le couvert d'administrer la justice internationale sont précisément les raisons qui ont poussé mon pays à refuser catégoriquement de coopérer avec la Cour.

Le renvoi à la Cour de la situation au Darfour par le Conseil de sécurité a été fortement influencé par des considérations politiques de la part de certains pays et ne s'est appuyé sur aucun raisonnement juridique. Le Conseil de sécurité est un organe politique, qui ne sera qualifié pour renvoyer des affaires aux institutions juridiques internationales pertinentes que lorsqu'il aura été réformé et que sa composition reflétera véritablement celle de la planète, sur la base d'une représentation géographique équitable, ce qui passe par l'attribution à l'Afrique de deux sièges permanents

avec tous les privilèges correspondant au statut de membre permanent.

Le Soudan a joué un rôle déterminant dans la rédaction de la première version du texte qui a abouti à l'adoption du Statut de Rome en 1998 et à la création de la Cour pénale internationale. Le comportement et les pratiques adoptés jusqu'ici par la Cour pénale internationale sont contraires aux principes, aux objectifs et à l'esprit sur lesquels la Cour est fondée. Il convient de rappeler que dès les premières phases de mise en place de la Cour, mon pays a sonné l'alarme quant au risque de politisation des questions juridiques par la Cour et s'est inquiété de ce que le lien entre la Cour et le Conseil de sécurité, tel que visé à l'article 13 b) du Statut de Rome, puisse être monopolisé et utilisé comme cheval de Troie par certains pays dans le but de servir leurs propres intérêts politiques, au risque d'enfreindre les règles et usages du droit international.

Aujourd'hui, ces prédictions, formulées après que fut rédigée la première version de ce qui est devenu le Statut de Rome, sont avérées. La justice sélective et la différence de traitement pratiquées par la Cour vis-à-vis de l'Afrique ont été dénoncées par la plus haute instance politique d'une grande organisation régionale. L'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des États arabes et l'Union africaine ont toutes publié des déclarations et adopté des résolutions condamnant la Cour et sa Chambre préliminaire pour avoir délivré un prétendu mandat d'arrêt. La décision 245 (XIII) de l'Assemblée de l'Union africaine indique explicitement et sans équivoque, en son paragraphe 10, que les États membres de l'Union africaine

« ne coopéreront pas conformément aux dispositions de l'article 98 du Statut de Rome de la CPI relatives aux immunités dans l'arrestation et le transfert du Président Omar El Bashir du Soudan à la CPI ».

L'impression ainsi créée est que la Cour n'est pas une institution neutre du point de vue juridique, mais qu'elle est au contraire fortement politisée, politisant par là-même la notion de justice. Sans l'ombre d'un doute, cette politisation de la notion de justice finira par entraîner la militarisation des relations internationales et le mépris pour le multilatéralisme, de même que l'érosion de l'attachement à la Charte des Nations Unies et aux principes cardinaux du droit international.

S'en prendre à des chefs d'État et autres hauts responsables africains jouissant de l'immunité

juridictionnelle constitue une atteinte à l'égalité souveraine des États d'Afrique. De par cet affront, des dignitaires africains vont être victimes d'injustice et d'un harcèlement injustifié et les capacités et la compétence des États africains d'agir en tant que sujets de droit international dotés de la personnalité juridique internationale de mener les affaires étrangères et de participer aux relations internationales seront limitées.

Il importe au plus haut point de noter que la Cour internationale de Justice a, en plusieurs occasions, réaffirmé que les droits liés à l'immunité diplomatique étaient un principe cardinal du droit international coutumier. Elle soutient néanmoins l'avis opposé en ce qui concerne l'immunité des chefs d'État. Tel est ce qui ressort clairement du rapport de l'année dernière de la Cour pénale internationale (A/64/356), dans laquelle elle a estimé que le fait que le Président de la République du Soudan, S. E. Omar Hassan Ahmad Al-Bashir, « soit le chef d'un État non partie au Statut de Rome était sans incidence sur la compétence de la Cour » (par. 15). Cette affirmation contredit les dispositions du paragraphe 1 de l'article 98 du Statut de Rome, qui dispose que

« La Cour ne peut poursuivre l'exécution d'une demande de remise ou d'assistance qui contraindrait l'État requis à agir de façon incompatible avec les obligations qui lui incombent en droit international en matière d'immunité des États ou d'immunité diplomatique d'une personne ou de biens d'un État tiers, à moins d'obtenir au préalable la coopération de cet État tiers en vue de la levée de l'immunité. »

La Cour a également totalement ignoré la souveraineté de l'État soudanais en levant l'immunité présidentielle de manière unilatérale, avant même de demander l'accord de l'État en question, comme le requiert l'article 98 du Statut de Rome.

Cette déclaration de la Cour concernant l'exercice de sa compétence sur un chef d'État en exercice sans avoir obtenu la coopération de l'État concerné montre clairement combien les pouvoirs octroyés au Procureur sont abusifs et excessifs. Le Procureur de la CPI est devenu le droit personnifié, allant même jusqu'à interpréter les dispositions du Statut de Rome selon son bon vouloir, sans aucune considération pour les normes et pratiques du droit international, ni pour la paix et la sécurité.

C'est précisément parce que le pouvoir du Procureur est sans entrave que la CPI court le risque de remplacer la tyrannie des gouvernements par le diktat des juges.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de vote avant le vote. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/65/L.13. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/65/L.13?

Le projet de résolution est adopté (résolution 65/12).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 73 de l'ordre du jour?

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais consulter les membres au sujet d'une prolongation des travaux de la Deuxième Commission. Les membres se rappelleront qu'à sa deuxième séance plénière, le 17 septembre 2010, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Bureau tendant à ce que la Deuxième Commission ait achevé ses travaux au plus tard le mardi 23 novembre 2010. Le Président de l'Assemblée a cependant été informé par le Président de la Deuxième Commission que la Commission

n'était pas en mesure d'achever ses travaux aujourd'hui, 23 novembre 2010. Je crois comprendre que la Commission devra se réunir jusqu'au mercredi 1^{er} décembre 2010. En conséquence, puis-je donc considérer que l'Assemblée générale décide de prolonger les travaux de la Deuxième Commission jusqu'au mercredi 1^{er} décembre 2010?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais par ailleurs informer les membres de l'examen du point 117 « Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies » et du point 118 de l'ordre du jour « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », prévu le jeudi 2 décembre 2010, est reporté au lundi 6 décembre 2010.

Je tiens également à rappeler aux délégations qu'elles sont invitées à répondre au questionnaire sur les services de conférence en vue d'améliorer la qualité des prestations fournies par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Le questionnaire peut être consulté jusqu'au lundi 13 décembre 2010 depuis plusieurs sites Web de l'ONU, notamment celui de l'Assemblée générale. De plus amples informations sur ce sujet sont disponibles dans le *Journal des Nations Unies*.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 50.